

Réunion du Conseil au niveau des ministres
Paris, 25-26 mai 2011



© paulo cruz - Fotolia.com

De meilleures politiques
au service du développement
Rapport sur l'initiative DevGoals



TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION	3
Objet du présent document	3
Le contexte.....	4
La valeur ajoutée de l'OCDE : un atout exclusif	4
II. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'INITIATIVE DEVGOALS	6
Principes directeurs des travaux de l'OCDE sur le développement	6
Critères pour optimiser l'impact des travaux de l'OCDE sur le développement.....	6
Principales recommandations issues des projets pilotes de l'initiative DevGoals.....	7
Un cadre organisationnel efficace pour une approche plus large du développement	8
III. BILAN DES PROGRÈS RÉALISÉS À L'ISSUE DE LA PHASE PILOTE	10
Fiscalité et développement.....	11
Sécurité alimentaire	17
Investissement à l'appui du développement des infrastructures	23
Croissance verte.....	29
IV. AUTRES DOMAINES DE TRAVAIL	38
Bonne gouvernance et reddition de comptes, intégrité et lutte contre la corruption.....	38
Mise en valeur des ressources humaines, compétences et insertion sociale	42
Égalité hommes-femmes.....	45
ANNEXE : L'INITIATIVE DEVGOALS	50
Pourquoi des objectifs stratégiques de développement pour l'OCDE ?	50
Mandat	50
Le processus.....	51
La phase pilote	52
Renforcer le partenariat avec les principales économies émergentes	53

Tableau

Tableau 1. Partenariats et partage d'expérience autour de chaque projet pilote	36
--	----

Encadrés

Encadré 1. Donner suite au mandat du Conseil	50
Encadré 2. Principaux produits de l'Initiative DevGoals (jusqu'au printemps 2011)	53

I. INTRODUCTION

1. L'Organisation travaille à l'élaboration d'une Stratégie de l'OCDE pour le développement. Cette initiative (également reprise sous l'appellation d'exercice DevGoals) a pour objet de définir une approche plus cohérente et plus globale du développement, afin de mieux articuler les compétences pluridisciplinaires de l'OCDE avec ses connaissances en matière de développement et de s'assurer de la pertinence de ses travaux et de leur accessibilité pour tous les pays, quel que soit leur stade de développement. Les résultats et le calendrier prévus sont les suivants :

- RCM de mai 2011. Approbation du *Cadre pour une stratégie de l'OCDE pour le développement* qui énonce les principaux éléments de la stratégie [C/MIN(2011)8].
- mai 2011–décembre 2011. Élaboration de la Stratégie, sur la base de nouvelles consultations au sein de l'Organisation et avec les pays membres et les pays partenaires. Établissement d'une feuille de route pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de cette stratégie.
- janvier 2012. Conseil. Lancement de la Stratégie de l'OCDE pour le développement.

2. L'approbation du *Cadre pour une stratégie de l'OCDE pour le développement* par les Ministres constituera le substrat politique à partir duquel sera lancé un vaste processus de consultation en vue de l'élaboration de la stratégie. Cette dernière prendra appui sur la Déclaration ministérielle sur la cohérence des politiques au service du développement de 2008, ainsi que sur les constatations et conclusions issues de l'exercice DevGoals.

Objet du présent document

3. Le présent rapport a été établi dans la perspective de la session de la réunion du Conseil au niveau des Ministres de 2011 qui sera consacrée au développement. Le document est subdivisé en trois grandes sections. La première section présente les principales conclusions et recommandations de l'initiative DevGoals à prendre en compte pour la préparation d'une Stratégie de l'OCDE pour le développement. Ces éléments ont servi de base pour préparer le *Cadre pour une Stratégie de l'OCDE pour le développement*. La deuxième section rend compte des progrès réalisés dans le cadre de la phase pilote de l'initiative DevGoals autour des quatre thèmes que sont la fiscalité et le développement, la sécurité alimentaire, l'investissement en faveur du développement des infrastructures et la croissance verte. Cette section fait ressortir les principaux enjeux pour les pouvoirs publics ainsi que les mesures à prendre dans chacun de ces domaines d'action. Enfin, la dernière section présente d'autres axes de travail clés qui relèvent du cœur de métier de l'OCDE et où elle peut apporter une valeur ajoutée, à savoir la bonne gouvernance, le développement des ressources humaines et l'insertion sociale, et l'égalité homme-femme. L'Annexe au présent document décrit le contexte dans lequel s'inscrit l'initiative DevGoals.

Le contexte

4. La mondialisation et l'émergence de nouvelles puissances sur la scène économique mondiale ont redessiné le paysage économique, en créant par là même de nouveaux défis pour le développement, mais aussi de nouvelles opportunités. Parallèlement, les crises successives et étroitement imbriquées survenues ces dernières années – crises financière, économique, alimentaire et énergétique, auxquelles s'ajoute le changement climatique – ont eu de graves répercussions sur les populations les plus pauvres. La situation appelle une action collective cohérente pour produire des avancées au regard des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), promouvoir une croissance vigoureuse et solidaire, et intégrer avec succès les pays en développement dans l'économie mondiale, en particulier les pays les moins avancés.

5. Dans pareil contexte, l'aide publique au développement (APD) continuera de jouer un rôle déterminant comme instrument de la coopération au développement pour faire reculer la pauvreté et mobiliser d'autres ressources au service du développement. Il est donc essentiel de respecter les engagements souscrits au titre de l'APD et d'améliorer l'efficacité de l'aide si l'on veut atteindre les OMD et donner corps aux principes énoncés dans la Déclaration de Paris. Dans le même temps, les politiques menées au plan national et mondial au-delà de la seule sphère de l'aide – dans des domaines tels que les échanges internationaux, la fiscalité, l'agriculture, l'innovation, le climat et l'environnement – de même que l'investissement public et privé, peuvent stimuler ou au contraire freiner la croissance et le développement dans les pays en développement et influencer sur les résultats de la lutte contre la pauvreté. Les efforts déployés au titre de l'aide doivent s'assortir de politiques cohérentes qui se renforcent mutuellement dans un vaste éventail de domaines économiques, sociaux et environnementaux pour avoir davantage d'impact et contribuer à bâtir un avenir où aucun pays ne dépendra plus de l'aide.

6. Le Plan d'action mondial pour réaliser les OMD adopté au dernier Sommet des Nations unies en septembre 2010, ainsi que le « Consensus sur le développement » et le plan d'action pluriannuel arrêté par le G20 à son Sommet de Séoul en novembre 2010, ont mis en avant la nécessité d'approches intégrées du développement. Cette démarche va dans le sens des efforts déployés dans la perspective du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui se tiendra à Busan.

La valeur ajoutée de l'OCDE : un atout exclusif

7. L'OCDE réunit au sein d'une seule institution le savoir-faire d'une pluralité de sphères de l'action publique, dont les efforts collectifs sont déterminants pour la croissance économique, le développement durable et la réduction de la pauvreté dans le monde. Ce savoir-faire pluridisciplinaire est étayé par des analyses de qualité s'appuyant sur des données factuelles, un dialogue sur les politiques à suivre et un apprentissage mutuel. L'OCDE a contribué à l'amélioration du bien-être économique et social des populations des pays membres en prônant l'application de rigoureux critères de qualité aux politiques publiques. L'Organisation s'emploie à renforcer les outils et mécanismes dont elle dispose pour continuer de dispenser des conseils pertinents aux gouvernements qui s'efforcent de concevoir et mettre en œuvre des politiques meilleures pour une vie meilleure.

8. L'OCDE peut également se prévaloir d'une riche expérience dans le domaine des politiques de développement. Elle mène des travaux dans ce domaine par le biais des organes et unités qui forment le Pôle Développement. Le Comité d'aide au développement (CAD) aide les pays à coordonner les efforts internationaux en matière de coopération au développement et d'efficacité de l'aide. Le CAD a noué des partenariats avec les pays en développement à travers ses organes subsidiaires et ses réseaux, lesquels contribuent à la formulation d'orientations des politiques et de principes applicables au développement. Le Centre de développement est à l'origine de nombre de travaux analytiques sur le développement, qui aident les décideurs à trouver des solutions novatrices aux défis du développement. C'est également une

plateforme efficace pour stimuler le dialogue et la mise en regard des politiques publiques avec les pays partenaires.

9. Grâce à l'initiative DevGoals, l'OCDE a beaucoup progressé pour combiner son expérience en matière de développement et ses compétences pluridisciplinaires afin de concevoir et mettre en œuvre une approche plus globale du développement. L'OCDE s'est vu confier la mission de travailler, en collaboration avec d'autres organisations internationales, sur six des neuf piliers du Plan d'action pluriannuel sur le développement du G20. C'est là le reflet de la demande émanant de l'extérieur - et de la validation - de l'approche globale de l'OCDE où le développement est appréhendé au-delà du seul cadre de l'aide, qui est axée sur la croissance et qui se fonde sur le partage des connaissances et le dialogue sur les politiques à suivre.

10. L'enjeu désormais consiste à mettre en application cette approche plus large dans tous les secteurs de l'Organisation. Il s'agit notamment d'exploiter plus systématiquement les synergies entre les différentes sphères d'action de l'Organisation, de consolider les méthodes de travail de l'OCDE et d'étendre le partage de l'expérience au-delà des seuls membres de l'Organisation. Le 50^e anniversaire de l'OCDE offre une occasion idéale de confirmer l'engagement de l'Organisation vis-à-vis du développement et d'évoluer vers une nouvelle Stratégie de l'OCDE pour le développement. Une stratégie capable de mobiliser efficacement le savoir-faire collectif de l'Organisation, d'intégrer les demandes des pays en développement, de renforcer les partenariats avec les autres organisations internationales, d'assurer la cohérence des politiques au service du développement, et de consolider les méthodes de travail de l'Organisation.

II. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'INITIATIVE DEVGOALS

11. Les recommandations générales qui suivent découlent des conclusions et des leçons tirées des quatre projets pilotes menés dans le cadre de l'initiative DevGoals. Ces recommandations ont fourni les éléments clés pour préparer le *Cadre pour une Stratégie de l'OCDE pour le développement* et pourraient servir de base à l'élaboration de la Stratégie de l'OCDE pour le développement.

Principes directeurs des travaux de l'OCDE sur le développement

12. L'initiative DevGoals a souligné la nécessité de renforcer le rôle de l'OCDE en tant que forum ouvert d'échange sur les politiques à suivre, d'apprentissage mutuel et de partage des connaissances, au bénéfice de tous, et d'enrichir ainsi sa contribution à la réduction de la pauvreté, au développement durable et à la croissance. Pour satisfaire cette ambition, l'OCDE pourrait se mettre d'accord sur des principes directeurs applicables à ses futurs travaux sur le développement, autour des éléments suivants :

- *Inclusivité* – l'OCDE devra faciliter la participation des pays en développement et intégrer dans ses travaux les points de vue et les priorités des pays membres comme des pays en développement partenaires.
- *Flexibilité* – l'OCDE devra pouvoir adapter ses travaux sur le développement aux défis mondiaux qui se dessinent et prendre en compte toutes les questions susceptibles d'avoir une incidence directe sur les efforts de développement menés à l'échelle internationale.
- *Valeur ajoutée et complémentarité* – l'OCDE devra s'appuyer sur ses avantages comparatifs, déterminer concrètement la nature de sa valeur ajoutée et assurer la coordination avec les autres organisations régionales et internationales.

Critères pour optimiser l'impact des travaux de l'OCDE sur le développement

13. L'initiative DevGoals a permis de définir les critères suivants, qui ont facilité la collaboration horizontale et la coordination au sein de l'Organisation et pourraient être utilisés à l'avenir pour les travaux que mènera l'OCDE dans des domaines clés où elle possède des compétences fondamentales :

- Appréhender le développement sous un angle plus large en améliorant la collaboration horizontale entre différentes sphères d'action de l'OCDE ;
- Renforcer la cohérence des politiques au service du développement ;
- Démontrer la valeur ajoutée que peut apporter l'OCDE vis-à-vis des autres organisations régionales et internationales ;
- Accroître les possibilités qu'a l'Organisation de mieux répondre à la demande croissante de travaux axés sur le développement émanant des pays partenaires (pays émergents et pays en développement), via les réseaux et les mécanismes de consultation existants, ceci autour d'un intérêt commun pour l'échange d'expériences et l'apprentissage mutuel dans un large éventail de domaines de l'action publique ;

- Renforcer les partenariats avec les pays émergents et les pays en développement, de même qu'avec les organisations et instances régionales et internationales ;
- Renforcer la complémentarité, grâce à des mécanismes efficaces de coordination et de collaboration internes.

Principales recommandations issues des projets pilotes de l'initiative DevGoals

Renforcer les mécanismes existants de dialogue sur les politiques à suivre et de partage des connaissances de l'OCDE

14. Plusieurs mécanismes d'interaction existent à l'OCDE pour élargir le dialogue avec les pays en développement notamment le Conseil de l'OCDE sur le développement, les forums mondiaux, les forums économiques régionaux, les initiatives régionales (MENA, Initiative horizontale pour l'Amérique latine et les Caraïbes), le Comité directeur du Centre de développement, les réseaux du CAD et du Centre de développement (GOVNET, EmNet, DeFiNe), ainsi que d'autres plateformes comme le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide. L'initiative DevGoals a mis en relief la nécessité d'exploiter ces mécanismes pour favoriser le dialogue sur les politiques à suivre et pour construire des partenariats pour le développement avec les pays en développement en dépassant le seul cadre de l'aide. Ceci contribuera à mettre à profit les connaissances en matière de différentes trajectoires de développement, de nouvelles sources de financement du développement et de coopération Sud-Sud. Systématiser le dialogue sur les politiques à suivre et le partage des connaissances avec les pays en développement contribuera aussi à mieux mettre à profit les compétences pluridisciplinaires de l'OCDE afin d'élaborer des solutions plus efficaces en matière de développement adaptées aux réalités et aux contextes institutionnels divers des pays en développement. Un exemple, tiré du projet pilote DevGoals sur la sécurité alimentaire, en est donné par le Forum mondial sur l'agriculture (FMA) de novembre 2010, lequel a offert l'occasion de partager les résultats des travaux de l'OCDE avec un grand nombre d'organisations internationales [FAO, Banque mondiale, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), Équipe spéciale de haut niveau des Nations unies sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire (HLTF)], de représentants de pays émergents et en développement, et d'experts et d'universitaires nationaux.

Suivre une approche globale du développement

15. L'initiative DevGoals a mis en évidence qu'une approche intégrée du développement nécessite une plus grande collaboration horizontale entre les différentes sphères d'action de l'OCDE, fondée sur leurs approches et points de vue respectifs. Les initiatives conjointes, comme celle sur la fiscalité et le développement, pourraient être favorisées, afin d'allier systématiquement l'expérience du développement accumulée par le CAD et les compétences clés d'autres comités dans des domaines importants pour le développement. De nouveaux axes de travail horizontaux pourraient également être encouragés sur des thèmes prioritaires retenus dans la nouvelle Stratégie de l'OCDE pour le développement et sur certains des défis, actuels ou à venir, liés au développement.

Renforcer la cohérence des politiques au service du développement (CPD)

16. La cohérence des politiques au service du développement est considérée dans le cadre de l'initiative DevGoals comme un élément clé pour maximiser l'impact et assurer des résultats durables. L'OCDE, qui joue un rôle de premier plan en matière de CPD, est bien placée pour la promouvoir à trois niveaux complémentaires : 1) au niveau des pays émergents et en développement, par une action à leurs côtés pour trouver des solutions et développer ou renforcer leurs capacités d'élaboration de politiques plus cohérentes favorisant leur propre développement ; 2) au niveau des pays membres, par un effort de sensibilisation à la CPD au plan national s'appuyant sur des analyses factuelles des bienfaits de la

cohérence et des coûts de l'incohérence, mais aussi par un renforcement des capacités des pays membres de concevoir des politiques qui se renforcent mutuellement et qui ont un impact positif sur le développement ; 3) au sein de l'OCDE, par le suivi et l'évaluation des impacts sur le développement de ses recommandations, pratiques et instruments d'action. L'initiative DevGoals a démontré qu'une amélioration de la coordination et de la collaboration au sein de l'OCDE pourrait renforcer la CPD d'abord au niveau de l'Organisation, mais également au niveau des pays membres et non membres.

Contribuer efficacement aux partenariats et processus à l'œuvre à l'échelle régionale et mondiale

17. L'initiative DevGoals a souligné la nécessité de créer un cadre général – une stratégie de l'OCDE pour le développement – pour chapeauter l'ensemble des travaux de l'OCDE liés au développement et ainsi rendre sa contribution au développement plus cohérente, plus efficace et plus percutante, et avoir plus de pertinence, de valeur ajoutée et d'impact dans les principaux processus engagés à l'échelle régionale et internationale, comme le Programme du G20 sur le développement, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA), le 4^e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide de Busan, le Sommet de la Terre (Rio + 20), les OMD et d'autres encore.

18. A cet égard, il sera également crucial de renforcer les partenariats avec d'autres organisations internationales et régionales. Une intensification de la coopération dans les domaines prioritaires énoncés dans la nouvelle Stratégie de l'OCDE pour le développement pourrait être un des moyens d'y parvenir. Ce resserrement de la collaboration permettra de mettre en évidence, et de renforcer, les avantages comparatifs de l'OCDE par rapport aux travaux menés par d'autres organisations internationales travaillant sur des questions similaires, tout en évitant un recoupement des efforts.

Un cadre organisationnel efficace pour une approche plus large du développement

19. Pour mettre en œuvre une approche plus large du développement qui fasse intervenir les différentes sphères d'action de l'OCDE, il convient de définir un cadre organisationnel efficace. L'initiative DevGoals a souligné l'importance de mieux cerner les éléments suivants :

- un renforcement des mécanismes de coordination des travaux menés par l'OCDE sur le développement au niveau des pays membres et du Secrétariat, et une définition précise des rôles et des responsabilités de chacun ;
- un mécanisme coordonné de mobilisation de ressources ainsi que de planification et d'affectation du budget permettant de répondre aux demandes émanant des pays en développement et de faciliter les travaux conjoints des comités sur les questions de développement. Des mécanismes novateurs et des révisions des procédures du PTB pourraient être envisagés en vue du financement effectif des travaux horizontaux consacrés au développement ;
- un système efficient d'examen des réalisations de l'OCDE au niveau des pays membres et du Secrétariat en vue d'intégrer la dimension développement dans les produits de l'OCDE qui ont un impact sur le développement (contrôle de qualité) ;
- un système de gestion de l'information et des connaissances amélioré propre à relayer des messages cohérents sur le développement et à faciliter l'accès des membres comme des non-membres aux données et analyses de l'OCDE. Ce système assurerait aussi la circulation de l'information sur les travaux relatifs au développement entre les comités et le Secrétariat de l'OCDE ;

- une feuille de route pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie, assortie d'objectifs clairs et d'indicateurs pour mesurer les progrès réalisés, assurer la flexibilité de la stratégie pour qu'elle s'adapte aux réalités et aux besoins des pays en développement ainsi qu'aux nouveaux enjeux planétaires liés au développement.

III. BILAN DES PROGRÈS RÉALISÉS À L'ISSUE DE LA PHASE PILOTE

20. L'initiative DevGoals répond à un mandat du Conseil en date du 25 mai 2009 demandant au Secrétaire général de définir des objectifs stratégiques de développement pour l'OCDE, afin de guider et de rehausser la contribution de l'OCDE au développement (voir l'annexe pour de plus amples informations). Un Groupe de travail informel ouvert « DevGoals » a été mis en place avec des pays membres fin 2009 afin de donner des orientations pour mener à bien l'exercice. Au cours d'une première phase, le Groupe de travail a identifié des projets pilotes dans quatre domaines hautement prioritaires où des travaux étaient déjà en cours et où des actions conjointes concrètes étaient engagées entre différents secteurs de l'Organisation : fiscalité et développement, sécurité alimentaire, investissement dans les infrastructures et croissance verte. Des équipes de projet horizontales ont été créées au sein du Secrétariat en juin 2010 afin de conduire ces quatre projets pilotes. Le tableau 1 présente une vue d'ensemble des partenariats et du mécanisme de mise en commun de l'expérience acquise dans le cadre de chacun de ces projets.

21. La présente section rend compte des progrès réalisés dans le cadre de ces quatre projets pilotes. Elle met en évidence les principaux enjeux pour l'action publique et les mesures à mettre en œuvre dans chacun de ces quatre domaines d'activité. Les projets pilotes ont confirmé la nécessité d'une Stratégie de l'OCDE pour le développement pour promouvoir une approche plus globale du développement, intégrer systématiquement la dimension développement dans les travaux de l'Organisation et resserrer les partenariats existant avec les économies non membres de l'OCDE. Ont été tirés de ces projets des enseignements clés qui ont servi de base à l'élaboration des grandes lignes de cette stratégie.

FISCALITÉ ET DÉVELOPPEMENT

Enjeux clés

22. Bien que plusieurs sources de financement internes soient disponibles dans les pays en développement, la fiscalité apporte aux pouvoirs publics les fonds nécessaires pour investir dans le développement et assurer la prestation de services publics. À terme, la fiscalité constitue un antidote à la dépendance à l'égard de l'aide des pays les plus pauvres et contribue à la prévisibilité du budget, indispensable à la promotion de la croissance. La conception du système fiscal est aussi étroitement liée aux décisions d'investissement aux niveaux national et international ; la façon dont sont perçues l'équité et la transparence fiscales détermine dans une large mesure le climat de l'investissement direct étranger. Plus généralement, outre qu'elle sert de tremplin au développement, la fiscalité fait partie intégrante du programme de bonne gouvernance et d'édification de l'État. En stimulant les débats et les négociations entre les États et leurs citoyens, le processus d'imposition contribue de façon déterminante à l'établissement d'États plus efficaces et plus redevables de leurs actes. D'après les données récentes, les réformes engagées dans le domaine de l'administration fiscale peuvent faire tâche d'huile dans d'autres parties du secteur public.

23. La Déclaration de Doha confirme la nécessité de redoubler d'efforts pour renforcer le recouvrement de l'impôt, l'investissement et les autres apports privés, dans l'optique de favoriser un développement favorable aux pauvres. Pourtant, la moitié des pays d'Afrique subsaharienne mobilisent encore moins de 17 % de leur PIB sous forme de recettes fiscales, soit moins que le niveau minimum de 20 % considéré comme nécessaire par l'ONU pour réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Plusieurs pays d'Amérique latine ne s'en sortent guère mieux. En outre, des structures fiscales régressives, qui résultent d'une faible imposition directe et d'une forte imposition indirecte, mais également de la fraude fiscale, nuisent à la légitimité et à la crédibilité du système fiscal, et de l'État de manière plus générale.

24. Les enjeux sont énormes. Les réformes fiscales devraient être replacées dans la perspective de cadres budgétaires suffisamment exhaustifs pour faire face aux défis socio-économiques, notamment l'inégalité. La fiscalité est d'autant plus efficace que les politiques d'investissement et les marchés des capitaux sont ouverts pour mobiliser l'épargne intérieure et l'IDE et densifier le secteur financier.

25. La diminution de la part des droits de douane au profit de la TVA est une transition difficile à gérer pour les pays en développement. Passer à des régimes fiscaux plus simples, plus équitables et plus transparents et élargir la base d'imposition ne sont pas des tâches aisées, mais les bénéfices à terme pourraient être importants. Étant donné les problèmes perçus de corruption et de faiblesse des capacités, les avancées seront progressives. Les liens réciproques entre les dépenses publiques et les dépenses sociales sont déterminants. Le cercle vicieux du manque de discipline fiscale et de respect des règles qui réduit l'apport de fonds indispensable aux services publics, expliquant leur faible performance qui elle-même réduit encore la discipline fiscale, doit être brisé.

26. L'environnement extérieur est aussi source de nouveaux défis. Trouver le bon équilibre entre un régime fiscal qui soit attrayant pour l'investissement local et étranger, en recourant par exemple à des incitations fiscales, et permette dans le même temps de générer les recettes nécessaires aux dépenses publiques, pose un dilemme majeur aux pouvoirs publics. La concurrence à laquelle se livrent les pays en développement dans leur quête d'investisseurs peut entraîner un nivellement par le bas. La mondialisation peut aussi exacerber ces problèmes budgétaires, car la mobilité du capital au niveau international rend son imposition difficile.

27. Mais il y a des raisons d'être optimiste. Plusieurs pays, y compris le Rwanda, le Salvador et la Tanzanie ont fait des progrès significatifs, souvent dans des conditions de gouvernance très difficiles. D'autres mesures - visant à assurer par exemple la transparence dans l'octroi et le fonctionnement des exonérations fiscales, associées à des pactes budgétaires à plus long terme liant les impôts aux dépenses - laissent augurer des améliorations aussi bien de la gouvernance que de la mobilisation des ressources intérieures dans le monde en développement. Surtout, la nécessité d'agir est de plus en plus soulignée par les pays en développement eux-mêmes. En Afrique, la création du Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF), dirigé, géré et (le moment venu) financé au niveau opérationnel par les Africains, constitue une plateforme essentielle pour l'apprentissage mutuel, le renforcement des capacités et le dialogue sur les problèmes fiscaux nationaux et internationaux. Sur le continent américain, le *Centro Interamericano de Administraciones Tributarias* (CIAT) offre un cadre d'action bien établi au niveau régional.

Principaux résultats

28. L'OCDE a mis en place, sous l'égide du Comité des affaires fiscales (CFA) et du Comité d'aide au développement (CAD), un *Programme sur la fiscalité et le développement* qui bénéficie du concours d'un *Groupe de travail informel sur la fiscalité et le développement* et rassemble plusieurs parties prenantes, notamment des représentants d'entités s'occupant de la fiscalité et de l'aide dans les pays de l'OCDE et les pays en développement, d'entreprises, d'organisations internationales et de la société civile, y compris d'ONG. Le résultat attendu de ce programme est la mise en place de conditions favorables pour appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour mobiliser leurs ressources intérieures grâce à :

- **Une utilisation efficace de l'aide pour consolider le fonctionnement de l'État**, en développant la capacité des administrations fiscales, en améliorant la transparence budgétaire et en renforçant les systèmes fiscaux des pays en développement ;
- **Une mise en œuvre efficace des régimes de prix de transfert** dans les pays en développement, ces pays ayant du mal à concevoir et à appliquer de tels régimes ;
- **Une plus grande transparence dans la communication des données financières pertinentes**, notamment en permettant aux administrations fiscales des pays en développement d'accéder aux informations nécessaires pour appliquer la législation et collecter les impôts dus par les entreprises multinationales. Cela pourrait impliquer l'établissement par ces dernières de déclarations pays par pays, dans le droit fil des efforts associés à l'*Initiative pour la transparence dans les industries d'extraction (ITIE)* et à d'autres initiatives du même ordre ;
- **La mise en œuvre de mesures pour lutter contre la non-déclaration des revenus à l'étranger**, en améliorant la transparence et l'échange d'informations et en soutenant les travaux du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Cette question est examinée dans le cadre de l'effort engagé par les pays de l'OCDE pour associer « l'ensemble de l'administration » dans la lutte contre les flux financiers illicites ayant pour origine les pays en développement.

Progrès des réalisations concrètes attendues

29. L'attention portée par le G20 à la mobilisation des ressources intérieures en tant que vecteur de développement contribue à inverser la tendance à une certaine négligence de la fiscalité en tant que priorité de développement au niveau international. Les chefs d'État et de gouvernement des pays du G20 ont reconnu, lors du Sommet de Séoul de novembre 2010, combien il était urgent de réaliser des progrès dans

le domaine de la fiscalité et du développement, en se félicitant de la collaboration accrue avec les pays en développement en faveur de régimes d'imposition efficaces et de la lutte contre la fraude fiscale.

30. L'OCDE (par l'intermédiaire du *Groupe de travail informel sur la fiscalité et le développement*) a été chargée d'établir, avec d'autres organisations internationales, notamment l'ONU, le FMI, la Banque mondiale, et des organisations régionales comme le CIAT et l'ATAF un rapport pour le G20 sur le pilier Mobilisation des ressources intérieures. Les travaux sont en cours et les résultats seront communiqués lors du Sommet qui se tiendra à Cannes en novembre 2011. Dans le cadre de l'action engagée dans ce domaine et sous l'impulsion politique du G20, le *Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales*, accueilli par l'OCDE, fait des progrès importants dans la lutte contre le non-respect des règles fiscales dans les centres extra-territoriaux.

31. Le *Programme de l'OCDE sur la fiscalité et le développement* est tout à fait en phase avec les travaux du G20 pour ce qui est de la mise en place de bases de recettes durables pour une croissance solidaire et l'équité sociale, mais il ne se limite pas à cela. Lors de sa réunion plénière, tenue les 11 et 12 avril 2011, le *Groupe de travail informel sur la fiscalité et le développement* a examiné et hiérarchisé les propositions et les recommandations dans les domaines clés. Ses conclusions seront soumises au CFA et au CAD en juin 2011 pour approbation et mise en œuvre dans le cadre de leur programme conjoint. Parmi les activités envisagées figurent les suivantes :

- Fiscalité, édification de l'État et aide :
 - Réaliser une étude des modalités de l'aide propres à soutenir les systèmes fiscaux et l'amélioration de la gouvernance.
 - Suivre la qualité et la cohérence du soutien international au renforcement des capacités en matière fiscale dans les pays les moins avancés, en particulier dans les États fragiles ;
 - Établir des analyses comparatives et indicateurs de diagnostic sur la performance et les progrès des administrations fiscales ;
 - Produire un rapport mondial sur la façon dont les contribuables perçoivent le rapport entre le paiement d'impôts et les services publics ;
 - Élaborer un cadre de transparence pour les incitations fiscales.
- Prix de transfert :
 - Élaborer un cadre de diagnostic permettant aux pays en développement de mettre en évidence leurs risques, leurs besoins et leurs priorités réglementaires en matière de prix de transfert dans le contexte d'approches stratégiques globales de la fiscalité ;
 - Créer un groupe informel d'experts chargé de donner des conseils en temps réel et au cas par cas aux pays en développement lors de l'adoption et de la mise en œuvre de règles en matière de prix de transfert ;
 - Collaborer avec l'ATAF et les organisations internationales en vue de mettre sur pied un programme renforcé et coordonné d'initiatives de renforcement des capacités et d'aide globale aux pays en développement pour des audits conjoints des systèmes de prix de transfert et le règlement des différends dans ce domaine.

- Transparence dans la communication des données financières et fiscales :
 - Lancer une évaluation multipartite des avantages et des inconvénients d'une plus grande transparence financière et fiscale, pays par pays ;
 - Œuvrer avec les pays en développement pour l'adoption des meilleures pratiques de divulgation des comptes locaux des entreprises multinationales.
- Lutte contre la non-déclaration des revenus à l'étranger :
 - Soutenir les travaux du *Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales*, pour encourager les accords d'échange de renseignements avec les paradis fiscaux ;
 - Faciliter des échanges avec des réseaux régionaux de partage d'informations tels que la Communauté pour le développement de l'Afrique australe et la Communauté de l'Afrique de l'Est.
 - Encourager et aider les pays en développement intéressés à adhérer à la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale.

Prochaines étapes

32. D'autres actions pourraient être engagées après la RCM :
- Appuyer la réalisation d'analyses comparatives sur la performance des administrations fiscales des pays en développement afin d'encourager la communauté des donateurs à renforcer son engagement à l'égard des programmes fiscaux ;
 - Mettre en œuvre de programmes nationaux sur la fiscalité et le développement, associés à des programmes de jumelage entre les pays de l'OCDE et les pays en développement, conformément aux meilleures pratiques du Forum sur l'administration fiscale ;
 - Privilégier des approches impliquant l'ensemble du gouvernement pour faire face à la fraude fiscale, à la délinquance financière et aux autres flux financiers illicites et lancer un Dialogue mondial sur la coopération inter-institutions sur ces questions ;
 - Lancer un *Rapport d'enquête OCDE/StAR sur la récupération d'actifs volés*, mesurant pour la première fois les efforts faits par les pays de l'OCDE pour suivre, geler et récupérer les produits de la corruption issus des pays en développement et détenus dans les pays de l'OCDE ;
 - Lancer un *Rapport mondial de suivi sur la perception des contribuables*, couvrant les attitudes à l'égard de l'évasion/la fraude fiscales et du respect des obligations fiscales, eu égard notamment au lien entre les impôts et les dépenses, en vue de sa présentation à la réunion ministérielle de 2012 ;
 - Lancer un *Projet commun sur les prix de transfert* en vue d'apporter un soutien ciblé et intensif à l'adoption et à la mise en œuvre efficace de règles régissant les prix de transfert dans certains pays en développement ;

- Renforcer la collecte de données sur les recettes dans les pays non membres de l’OCDE, en tant que contribution à un dialogue de haut niveau sur les mesures à suivre par le biais des initiatives lancées avec les pays d’Amérique latine et des Caraïbes (LAC) et les pays du Moyen-Orient et d’Afrique du Nord (MENA) et d’autres initiatives régionales ;
- Établir un rapport d’étape concernant le *Programme sur la fiscalité et le développement* pour la RCM de 2012.

Valeur ajoutée de la contribution de l’OCDE

33. Une cartographie initiale des apports d’aide internationale montre que la majeure partie de l’aide internationale et régionale est orientée vers la politique et l’administration fiscales nationales, confirmant l’avantage comparatif de l’OCDE en matière de fiscalité internationale et d’édification de l’État, grâce au dialogue sur les politiques à suivre et au partage de données d’expérience. L’Organisation a un rôle unique à jouer en tant qu’intermédiaire neutre dans la facilitation des interactions entre les administrations fiscales et les organismes d’aide au développement par le biais des membres de son Comité des affaires fiscales et de son Comité d’aide au développement. Elle est aussi une source faisant autorité d’analyses et de statistiques sur les recettes fiscales des pays d’Amérique latine et d’Afrique, qui font l’objet d’une demande grandissante de la part des pays en question. Ces données sont présentées dans les publications phare annuelles intitulées *Perspectives économiques de l’Amérique latine* et *Perspectives économiques en Afrique* et utilisées par les responsables au niveau mondial.

34. Le *Programme de l’OCDE sur la fiscalité et le développement*, qui bénéficie du concours du Groupe de travail informel et multipartite, place l’Organisation dans une position privilégiée pour élaborer des propositions cohérentes, crédibles et efficaces en vue d’un programme mondial sur la fiscalité et le développement.

35. A la demande du G20, des travaux ont été menés en collaboration par les organisations désignées, sous la coordination de l’OCDE, en vue d’aboutir à un rapport unique regroupant des recommandations dans ce domaine à présenter au Sommet du G20, qui se tiendra à Cannes en novembre 2011. Le rapport comprend quatre chapitres portant sur les questions suivantes :

1. Vue d’ensemble et présentation des principaux messages politiques prônant la mise en place de systèmes fiscaux plus efficaces ;
2. Les problèmes de capacité auxquels se heurtent les systèmes fiscaux des pays en développement. La contribution de l’OCDE consiste notamment en une étude des modalités de l’aide actuellement utilisées par les donateurs du Comité d’aide au développement ;
3. La gestion des connaissances et l’établissement d’une cartographie et d’évaluations comparatives pour renforcer les capacités d’élaboration des politiques fiscales et d’administration de l’impôt et suivre le progrès réalisé à cet égard dans les pays en développement, et pour encourager l’aide internationale ciblée sur le renforcement des systèmes fiscaux de ces pays. Les contributions de l’OCDE sont la plateforme d’échanges de connaissances en ligne du *Dialogue fiscal international* et la base de données sur l’aide internationale, les statistiques de l’aide établies par le CAD et la série *Informations comparatives* mise au point par le Forum sur l’administration de l’impôt ;
4. La mise en œuvre efficace et rationnelle des régimes de prix de transfert dans les pays en développement. La principale contribution de l’OCDE est constituée par les *Principes applicables en matière de prix de transfert à l’intention des entreprises multinationales* et des

administrations fiscales, ainsi que par l'établissement d'un *Forum mondial sur les prix de transfert* réunissant l'ensemble des pays développés et des pays en développement, qui sera lancé en novembre 2011.

Échanges sur les politiques à suivre

36. Les échanges de connaissances et le dialogue sur les politiques à suivre seront dictés par la demande, intervenant souvent en collaboration avec des organismes régionaux comme le Forum africain pour l'administration fiscale (ATAF) et le Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT). Ils porteront sur plusieurs instruments et normes de l'OCDE dans les domaines des conventions fiscales, des prix de transfert et de l'échange de renseignements.

37. Les plateformes existantes de partage des connaissances fourniront des contributions, reflétant en particulier les différents points de vue et priorités des gouvernements des pays en développement et des pays émergents, et ceux des acteurs non gouvernementaux, comme le secteur privé :

- **Le Conseil d'administration du Centre de développement et ses réseaux** (DeFiNe, EmNet et DevCom) constitueront une plateforme indépendante pour le dialogue sur les mesures à prendre et l'apprentissage mutuel sur les politiques de développement économique et social entre les pays membres de l'OCDE et les économies émergentes et en développement.
- **Le Conseil pour la coopération avec les économies non membres du Comité des affaires fiscales de l'OCDE et le Réseau du CAD sur la gouvernance (GOVNET)** apporteront une contribution à l'identification des pays partenaires et canaliseront leurs demandes. S'agissant des pays en développement, le CFA s'appuie sur les orientations stratégiques définies par le Conseil pour la coopération avec les pays non membres, sur la base des avis du *Groupe consultatif pour la coopération avec les économies non OCDE*, qui sert de cadre à des consultations directes avec les pays en développement à la fois sur le Programme de relations mondiales en matière de fiscalité et sur les travaux techniques entrepris par les groupes de travail du Comité.
- **Le Programme de relations mondiales du Centre de politique et d'administration fiscales (CTPA)**, qui organise, à la demande des pays, plus de 70 réunions par an sur les problèmes de fiscalité internationale, a la vaste mission d'encourager le développement économique mondial et de faciliter la mise en œuvre mondiale des instruments, normes et directives de l'OCDE en assurant la participation active des économies non membres, en favorisant l'intégration des nouveaux pays membres dans les travaux du Comité des affaires fiscales et en encourageant des conditions propices à l'assistance mutuelle entre pays membres et économies non membres de l'OCDE. Compte tenu de la reconnaissance internationale du rôle essentiel que joue la fiscalité dans la promotion du développement durable, le Programme se focalise de plus en plus sur les objectifs de développement et est de plus en plus intégré dans les initiatives de renforcement des capacités fiscales recommandée par le *Groupe de travail informel sur la fiscalité et le développement*.

38. Pour ce qui est de la coopération avec les organisations régionales et internationales, toutes les grandes organisations (FMI, Banque mondiale, Nations Unies) et les organismes régionaux (ATAF, CIAT) travaillant sur la fiscalité sont impliqués dans les activités du *Groupe de travail informel sur la fiscalité et le développement*.

Collaboration horizontale

39. La collaboration horizontale a permis le progrès des travaux sur la fiscalité et le développement, tirant parti des initiatives déjà entreprises et de l'expertise du CTPA, de la DCD et de DEV. L'implication de nombreux Comités de l'OCDE renforce la légitimité des recommandations d'action. Les résultats des travaux de l'OCDE en matière d'imposition et de développement refléteront ainsi une vision plus intégrée de l'Organisation.

40. Dégager les financements nécessaires pour soutenir la collaboration horizontale inhérente au projet pilote sur la fiscalité et le développement a été l'un des principaux écueils, qui a été surmonté en rééquilibrant les ressources financières et les ressources en personnel disponibles au sein des directions concernées.

Cohérence des politiques au service du développement

41. La phase de conception du *Programme conjoint sur la fiscalité et le développement du Comité des affaires fiscales et du Comité d'aide au développement* a favorisé un renforcement des liens entre les fonctionnaires responsables de l'impôt, des finances et du développement dans les pays de l'OCDE. En encourageant l'interaction entre les spécialistes des questions fiscales et financières et les praticiens de l'aide et du développement et en impliquant le Centre de développement de l'OCDE par son réseau de contacts dans les pays en développement et ses recherches sur les problèmes budgétaires, le *Programme sur la fiscalité et le développement* offre une occasion unique d'améliorer la coordination des politiques et les approches du développement impliquant l'ensemble des services de l'État.

42. Grâce à ce projet pilote, l'OCDE sera mieux à même de générer des connaissances à l'intention de ses pays membres et des pays en développement sur les questions de fiscalité internationale et de politique et d'administration fiscales ainsi que sur l'utilisation optimale de l'APD.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Enjeux clés

43. Selon les estimations de la FAO, le nombre de personnes souffrant de malnutrition s'établissait à 925 millions fin 2010 – chiffre qui s'est probablement encore accru depuis lors sous l'effet des nouvelles hausses des prix des matières premières et de leur instabilité. Dans la plupart des cas, c'est la pauvreté qui est à l'origine de l'accès insuffisant aux denrées alimentaires indispensables. Les pauvres sont prisonniers d'un cercle vicieux où la pauvreté se traduit par la famine et où la famine perpétue la pauvreté. La sous-alimentation dans la petite enfance limite irréversiblement le développement physique et intellectuel car ces dommages ne peuvent être compensés par des améliorations ultérieures de la nutrition.

44. Les pauvres souffrant davantage de la famine que les autres segments de la société, l'insécurité alimentaire menace la cohésion sociale et la stabilité politique. D'autres questions de redistribution compliquent la recherche de solutions équitables. Dans la mesure où ils sont transmis, les prix élevés qui dopent les revenus des agriculteurs pauvres dans les pays en développement se traduisent aussi par des charges plus élevées pour les consommateurs pauvres de denrées alimentaires. Paradoxalement, nombre des personnes sous-alimentées sont des petits exploitants agricoles qui ne produisent pas suffisamment pour faire face à leurs propres besoins alimentaires, de sorte que l'incidence nette de la diminution et de l'augmentation des prix n'est pas toujours évidente. Les craintes de pénuries alimentaires futures et de hausse des prix des produits agricoles ont conduit les gouvernements et les entreprises de certains pays relativement riches à rechercher des terres agricoles productives dans les pays relativement pauvres. Des préoccupations généralisées s'expriment quant à l'incidence négative potentielle sur la sécurité alimentaire de ce processus d'« accaparement de terres ».

45. La croissance des revenus dans les secteurs et les marchés où les pauvres obtiennent leurs moyens de subsistance est une condition préalable à toute solution durable de l'insécurité alimentaire chronique. Les politiques requises pour encourager des améliorations durables de la sécurité alimentaire sont donc dans une large mesure les mêmes que celles nécessaires pour favoriser un développement économique viable et favorable aux pauvres. Dans l'idéal, il faudrait associer des mesures qui : 1) assurent une protection sociale, afin de préserver les populations des effets immédiats des catastrophes naturelles et des chocs économiques, et qui contribuent à compenser le risque lié à l'adoption de stratégies de subsistance plus prometteuses, 2) encouragent des améliorations de la productivité agricole pour accroître la production et augmenter les revenus des pauvres des zones rurales, 3) améliorent le rôle des échanges comme facteur d'équilibre de l'offre et de la demande de produits alimentaires à l'intérieur des pays et entre les pays et 4) favorisent la croissance et la transformation économiques.

46. Dans de nombreux pays, une action publique visant à accroître la rentabilité, la productivité et la compétitivité des petits exploitants agricoles, notamment les femmes, sera une première phase importante de toute stratégie. L'amélioration de l'infrastructure rurale, des services agricoles et de la recherche sont aussi indispensables. Cependant, pour beaucoup, l'avenir à long terme, c'est-à-dire celui des générations futures, se situe en-dehors du secteur agricole. Il faut donc offrir de multiples options de développement aux petits exploitants agricoles et aux autres ménages tributaires de l'agriculture.

47. Des décennies de sous-investissement dans le secteur agricole ont conduit à une stagnation de la productivité et à une faiblesse de la croissance dans nombre de pays en développement souffrant d'insécurité alimentaire. L'enjeu aujourd'hui consiste à accroître l'investissement agricole, tout en encourageant des comportements et des pratiques qui en atténuent les effets négatifs potentiels. Pour répondre à cet enjeu, il faut : (i) promouvoir la cohérence des politiques d'investissement ; (ii) encourager des investissements agricoles responsables de la part des investisseurs internationaux.

48. À moyen et à long terme, la sécurité alimentaire mondiale ne pourra être assurée que par des marchés agricoles plus ouverts, permettant aux fournisseurs compétitifs partout dans le monde de capter les signaux de prix et d'y répondre. Bien évidemment, tous les pays en développement ne seront pas en mesure de tirer parti immédiatement du potentiel économique découlant d'une ouverture accrue de l'économie mondiale — il faudra d'abord qu'ils améliorent durablement leurs capacités de production.

Principaux résultats

49. Le projet pilote de DevGoals sur la sécurité alimentaire devrait permettre de mieux prendre conscience de la nécessité de donner aux efforts axés sur la sécurité alimentaire mondiale un caractère pluridimensionnel — couvrant l'agriculture, la réduction de la pauvreté, le développement et les questions connexes (changement climatique, accroissement démographique, etc.) — et de les maintenir sur la durée. Pour appuyer efficacement l'objectif de sécurité alimentaire, il faudra notamment arriver à diffuser des messages sur les politiques à suivre plus systématiques et plus cohérents à l'échelle de l'Organisation, collaborer plus étroitement avec d'autres organismes internationaux et assurer un meilleur partage des connaissances avec un plus large éventail de pays, pays émergents et en développement compris.

Progrès des réalisations concrètes attendues

50. Les réalisations concrètes ci-après devraient pouvoir être présentées à la RCM :

- **Un profil actualisé de l'aide à l'agriculture et à la sécurité alimentaire** — notamment un rapport faisant état des dépenses des donateurs par rapport aux contributions annoncées au titre de l'Initiative de L'Aquila pour la sécurité alimentaire, afin de s'acquitter du mandat donné à l'OCDE de suivre les dépenses et de soutenir les travaux du G20 ;

- **Des orientations sur les bonnes pratiques concernant les politiques alimentaires et agricoles** propres à répondre aux besoins et aux aspirations spécifiques des pays, quel que soit leur stade de développement, qui seront affinées et étoffées d’ici à la RCM de 2011 ;
- **Une première analyse de l’augmentation tendancielle des échanges agricoles Sud-Sud** et des opérations transfrontières d’acquisition de terres entre pays en développement, et des conséquences correspondantes pour la sécurité alimentaire ;
- **Un cadre d’action pour l’investissement agricole (CAIA)** comprenant une liste récapitulative de questions dans un large éventail de domaines d’action, à l’intention des gouvernements désireux d’attirer des investissements agricoles plus nombreux et de meilleure qualité, grâce à l’évaluation des politiques et à la réforme ;
- **Une charte régionale pour la prévention et la gestion des crises alimentaires en Afrique de l’Ouest** – un code de conduite convenu entre les États de l’Afrique de l’Ouest et certains pays donateurs de l’OCDE pour encourager l’efficacité et minimiser les effets négatifs de l’aide alimentaire ;
- Des rapports analytiques et l’organisation d’un **forum sur la solidarité régionale** en Afrique de l’Ouest pour faire face aux crises alimentaires ;
- **Des travaux et des rapports d’orientation sur l’impact de la gestion de l’eau** et du changement climatique en termes de sécurité alimentaire, en particulier dans le Sahel ;
- Un rapport de synthèse sur **l’importance économique de l’agriculture pour le développement durable et la réduction de la pauvreté**, étayé par des études de cas portant sur l’Éthiopie, l’Indonésie, le Ghana et le Viet Nam ;
- Une étude des options envisageables pour mieux **atténuer et gérer les crises associées à l’instabilité des prix alimentaires**, comme demandé par le G20 et en collaboration avec la FAO. Ce rapport est à l’ordre du jour de la prochaine réunion des ministres de l’Agriculture du G20.

Prochaines étapes

51. En tirant parti de son expertise dans un large éventail de domaines, l’OCDE continuera de contribuer aux efforts mondiaux en faveur de la sécurité alimentaire grâce aux activités ci-après :

- **L’examen et le suivi des niveaux et de l’efficacité de l’aide en faveur de la sécurité alimentaire** — notamment le suivi et l’évaluation de l’aide pour le commerce, et en particulier de l’aide pour le commerce dans le secteur agricole ;
- **Des orientations pour les donateurs**, notamment sur les moyens d’appuyer efficacement l’investissement dans l’agriculture et sur le cadre de résultats en matière de sécurité alimentaire ;
- **Des conseils pour la formulation des politiques agricoles** adaptées aux divers niveaux de développement des pays ;
- **Un travail d’analyse sur le rôle des échanges** et sur l’amélioration du fonctionnement des marchés internationaux et nationaux ;

- Une analyse des options dont disposent les pouvoirs publics **pour réduire la pauvreté et favoriser une croissance pro-pauvres et le développement** — en tant que solution durable à l'appui de la sécurité alimentaire ;
- La conception et la mise en œuvre **de moyens et instruments d'intervention qui améliorent les conditions d'investissement**, notamment à des fins de développement agricole ;
- **La mesure et l'analyse du soutien et de la protection apportés à l'agriculture dans les pays de l'OCDE** (et les grandes économies émergentes), et une évaluation de leurs incidences, en particulier sur des pays tiers ;
- **Une analyse des multiples facteurs** – conditions macroéconomiques, offre, demande de produits alimentaires et autres, action gouvernementale – **qui déterminent la production, la consommation, les échanges et les prix** des produits alimentaires à moyen terme ;
- **Des conseils pour atténuer et gérer les risques liés à l'instabilité des prix alimentaires**, notamment une analyse des conséquences redistributives du niveau élevé des prix alimentaires, qui présentent un risque pour la cohésion sociale, ainsi que des options de politique régionale en l'Afrique de l'Ouest (entre autres, une réserve régionale de sécurité alimentaire).

Valeur ajoutée de la contribution de l'OCDE

52. La compétence multidisciplinaire de l'OCDE et son aptitude à rassembler les donateurs et les autres parties prenantes pour discuter des problèmes de sécurité alimentaire lui permettent d'élaborer une vision d'ensemble de la problématique de la sécurité alimentaire mondiale. En 50 années d'existence, l'Organisation a su accompagner des mutations spectaculaires dans beaucoup de ses pays membres ; ce parcours, allié au savoir-faire reconnu du Pôle Développement, lui donne une place sans équivalent parmi les organismes internationaux. Le fait que l'OCDE ne verse pas d'aide est une force à cet égard, car cela lui permet d'adopter une approche large, qui n'est pas limitée à un secteur ou à une dimension du problème. Les pays émergents et les pays en développement peuvent tirer parti des possibilités qu'elle offre d'un dialogue ouvert, s'inscrivant dans une perspective historique unique et se distinguant des discussions entre pays donateurs ou entre organisations internationales sur le versement de l'aide.

53. En outre, le projet pilote favorise l'amélioration de la collaboration avec les autres organisations internationales. Il contribue à établir la répartition des tâches en matière de sécurité alimentaire et à définir l'apport spécifique de chacune des organisations concernées :

- Les travaux, déjà fort appréciés, entrepris conjointement avec la FAO se poursuivent en ce qui concerne les perspectives agricoles à moyen terme ;
- Les travaux en cours sur l'élaboration des politiques agricoles et les activités menées en collaboration avec la FAO au titre du projet SPAAA (*Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique*) mettent à profit les analyses réalisées et le suivi assuré de longue date par le Comité de l'agriculture ;
- Des approches communes et mieux coordonnées en matière de sécurité alimentaire sont mises au point avec l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire -- à laquelle l'OCDE participe aujourd'hui --, la Plateforme mondiale de donateurs pour le développement rural, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires de la FAO et la Banque mondiale. Par exemple, la session spéciale que le Comité de l'agriculture

a consacré à la sécurité alimentaire, le 1^{er} décembre 2010, ainsi que le Forum mondial sur l'agriculture, tenu en novembre 2010, ont attiré plusieurs organisations internationales ;

- Le Cadre d'action pour l'investissement agricole (CAIA) complète les travaux menés par la FAO, le Groupe de la Banque mondiale et la CNUCED sur les « *Principes pour des investissements agricoles responsables respectant les droits, les moyens d'existence et les ressources* », qui s'adressent avant tout aux investisseurs internationaux. Le président du Groupe consultatif sur l'investissement au service du développement, relevant du Comité de l'investissement de l'OCDE, a fait parvenir à ces organismes une lettre sollicitant leur concours pour faire avancer le CAIA.

Échanges sur les politiques à suivre

54. La concertation et la mise en commun de l'expérience acquise avec les pays en développement passent par divers circuits :

- La participation de l'OCDE à diverses initiatives, comme le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire et les préparatifs du G8/G20, notamment les travaux sur la responsabilité ;
- Le Forum mondial sur l'agriculture (FMA), qui offre un réseau bien établi pour partager des analyses et susciter un dialogue sur les politiques à suivre. Le FMA organisé les 29 et 30 novembre 2010 avait pour thème : *Politiques publiques au service du développement agricole, de la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire*. À cette occasion, les résultats des travaux d'analyse de l'OCDE ont été partagés avec un grand nombre de représentants de pays émergents et en développement, de même qu'avec des spécialistes et des universitaires de différents pays ;
- Le Cadre d'action pour l'investissement agricole (CAIA), élaboré conjointement sous l'égide de l'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique, du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO) et du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (OSAA) auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Il est mis en œuvre par le Burkina Faso, et plusieurs gouvernements ont déjà fait part de leur intérêt pour ce type d'outil ; et
- De façon indirecte, via l'engagement des membres du CAD sur le terrain ;
- La Charte régionale pour la prévention et la gestion des crises alimentaires en Afrique de l'Ouest, qui contribue à l'efficacité de l'aide par le biais d'organisations régionales.

Collaboration horizontale

55. Le projet pilote a donné un nouvel élan à une initiative horizontale sur la sécurité alimentaire mondiale. Tous les travaux mentionnés étaient déjà planifiés, mais le projet pilote DevGoals a amélioré leur compatibilité et leur cohérence et peut grandement en accroître l'impact en les rassemblant dans un même rapport de synthèse prévu pour 2012.

56. Une approche à l'échelle de l'OCDE permet de conjuguer l'expertise des diverses sphères d'action de l'Organisation (coopération au développement, agriculture, commerce et croissance économique, par exemple), sphères toutes nécessaires pour répondre efficacement à l'enjeu de la sécurité alimentaire. Assurer la sécurité alimentaire exige non seulement la productivité et la compétitivité des

petits exploitants, mais aussi la diversification de leurs sources de revenu à long terme, car l'avenir d'un grand nombre d'exploitants se situe en dehors du secteur agricole. L'OCDE est bien placée pour travailler sur tous ces fronts. Par exemple, le CAD est à même de proposer des orientations pour l'action en faveur de la croissance pro-pauvres et la contribution de l'agriculture, conformément aux principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le Programme d'action d'Accra. Cette perspective sur le rôle des donateurs peut être enrichie par les directives concernant les meilleures pratiques en matière de politiques agricoles dans les pays en développement, mises au point par la Direction de la coopération au développement, ainsi que par les travaux menés sur l'investissement et l'agriculture par la Direction de l'environnement et la Direction des affaires financières, ou sur l'innovation, par la Direction de l'industrie.

57. La DAF, la DCD, DEV, le CSAO et TAD prennent part activement à ce projet pilote. Il est fait appel à d'autres directions travaillant dans des domaines connexes, notamment la STI en ce qui concerne l'innovation. Une coordination plus ou moins formelle se met en place. Des participants au projet pilote ont assisté à une réunion du Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté (POVNET), le 3 novembre 2010, et à une session d'une demi-journée du Comité de l'agriculture, le 1er décembre 2010.

58. Toutefois, il faudrait chercher d'autres occasions propices à un débat sur les questions de fond entre les participants au projet pilote, sans pour autant créer des structures pesantes et redondantes. Les Comités pourraient agir plus souvent dans ce sens en invitant les directions intéressées à leurs réunions et ateliers respectifs, et celles-ci pourraient examiner les résultats pertinents avec tous les acteurs du projet pilote.

Cohérence des politiques au service du développement

59. La cohérence des politiques est une des clés de la sécurité alimentaire. Dans cette optique, le projet pilote peut apporter une contribution utile de deux manières :

- Une étude régionale sur les effets attendus du changement climatique dans le Sahel sera publiée ; elle soulignera la nécessité d'améliorer les prévisions intra-saisonniers, de maîtriser l'incertitude et d'inscrire des mesures d'adaptation au changement climatique dans le contexte plus large du développement. Le but est d'apporter des éléments aux responsables de l'action gouvernementale sur les scénarios de changement climatique et de sécurité alimentaire dans le Sahel.
- Les travaux sur les liens entre les échanges et la sécurité alimentaire viseront le rôle des échanges dans l'amélioration de la sécurité alimentaire, ainsi que l'incidence des politiques commerciales menées par les pays en développement comme par les pays développés sur la sécurité alimentaire à l'intérieur et au-delà de leurs frontières.

INVESTISSEMENT A L'APPUI DU DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

Enjeux clés

60. Les investissements privés et publics sont une source de financement des infrastructures indispensable à la réalisation des objectifs sociaux et de développement. Pour soutenir l'investissement dans l'infrastructure, il faut des processus décisionnels efficaces ainsi qu'un environnement propice.

61. Les gouvernements doivent agir dans le cadre de processus décisionnels efficaces, assortis d'une structure institutionnelle cohérente, depuis les phases de planification jusqu'aux phases de mise en œuvre et de suivi. La structure institutionnelle devrait être conçue de façon à favoriser le renforcement de la coordination et de la coopération entre les institutions chargées des politiques infrastructurelles. Cela permettrait d'éviter les déficiences au niveau de la coordination à l'échelon national et régional et améliorerait la responsabilisation des différents acteurs impliqués dans le processus. Les plans nationaux devraient être davantage reliés aux plans infranationaux afin d'éviter les dépenses faisant double emploi. Une délimitation claire des responsabilités entre les niveaux d'administration et pour chaque phase devrait permettre d'assurer une plus grande efficacité et d'améliorer la cohésion territoriale. La mise en place de mécanismes propres à identifier et à éliminer les principaux goulets d'étranglement est essentielle si les administrations veulent faire face aux inefficiences qui nuisent à l'incidence des politiques et créent des obstacles au développement. Pour minimiser les conflits d'intérêt, les gouvernements doivent établir des réglementations appropriées, en particulier pour les phases d'exécution, d'opération et de maintenance et pour la prestation de services. Dans le secteur des transports, une meilleure prise en compte des éléments techniques est nécessaire pour éviter des dépenses d'infrastructure trop importantes à terme sous l'effet d'une répartition inadaptée dans le temps des nouveaux investissements et des activités d'entretien des stocks existants.

62. L'établissement de conditions propices à la mise en place et à l'entretien efficaces des infrastructures et la promotion de l'investissement privé impliquent une association complexe de politiques dans les différents secteurs de l'administration, depuis les réglementations commerciales, la législation sur la concurrence et le régime d'imposition des sociétés jusqu'aux mesures destinées à favoriser la mise en valeur des ressources humaines, la création et la diffusion des connaissances, des institutions fortes et efficaces et une gouvernance publique de qualité.

63. Dans tous ces domaines, la non-discrimination, la transparence et la concurrence sont des atouts pour l'investissement. Un cadre d'action non discriminatoire et juste favorise l'investissement en réduisant le niveau de risque perçu par les investisseurs, alors que la discrimination peut réduire les retombées positives de l'investissement sur le développement. L'ouverture est un autre atout important. Des politiques d'investissement ouvertes sont une condition préalable à l'investissement étranger et à l'accès aux sources internationales de capitaux, et des politiques commerciales ouvertes encouragent les investissements qui dépendent des marchés internationaux et des produits intermédiaires importés. Enfin, des politiques qui facilitent et soutiennent des comportements et des pratiques responsables sont aussi nécessaires pour maximiser la contribution que l'investissement dans les infrastructures peut apporter au développement. Cela vaut tout particulièrement pour les investissements internationaux réalisés dans les pays en développement. Les politiques et instruments internationaux doivent être utilisés de manière à appuyer un comportement responsable des entreprises en matière d'emploi et de relations industrielles, d'environnement, de lutte contre la corruption, de protection des intérêts des consommateurs, de transfert de technologie, de concurrence et de fiscalité.

Principaux résultats

64. Le présent projet pilote vise à mettre en lumière la contribution des infrastructures au développement, en analysant le rôle que jouent dans ce domaine le secteur public, l'investissement privé et l'aide au développement. Parmi les principaux résultats figurent notamment des directives à l'intention des décideurs sur les moyens d'améliorer le cadre institutionnel et le processus décisionnel de l'investissement dans l'infrastructure des pays en développement et des pays émergents ; une analyse de la façon dont l'aide peut encourager l'investissement privé dans les infrastructures ; et des évaluations portant sur les enjeux et les responsabilités des pays d'origine et des pays d'accueil, sur la manière de concilier ces responsabilités avec celles des investisseurs et sur la nécessité de contribuer positivement au développement et à la société dans son ensemble. Les travaux de ce projet pilote devraient contribuer au renforcement des cadres d'action intérieurs pour l'investissement dans l'infrastructure ; à une plus grande efficacité de l'aide en faveur de ces investissements ; et à des investissements publics et privés dans les infrastructures plus rationnels.

Progrès des réalisations concrètes attendues

65. Plusieurs réalisations concrètes pourront être présentées à la RCM :

- Un rapport cartographiant les activités menées par les donateurs pour favoriser des conditions propices au développement de l'infrastructure est actuellement en cours d'élaboration. Les résultats préliminaires seront examinés à la *Conférence ministérielle de l'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique* ;
- *L'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique* a tenu sa conférence ministérielle au Sénégal les 26 et 27 avril 2011, en se concentrant essentiellement sur l'investissement dans l'infrastructure, notamment sur la façon de faire face aux goulets d'étranglement institutionnels, opérationnels et réglementaires et sur les moyens de favoriser des financements novateurs pour l'investissement dans les infrastructures. Des documents de référence et un document final portant sur ces questions seront publiés par la Conférence ;
- *L'Initiative* a mis au point divers matériels et recommandations sur les moyens de surmonter les obstacles opérationnels, institutionnels et financiers à l'investissement dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, des transports et de l'énergie, ainsi que sur le recours au financement carbone pour accroître l'investissement dans l'infrastructure énergétique ;
- Le Comité de l'investissement a créé plusieurs instruments destinés à aider les gouvernements à établir des conditions plus favorables à l'investissement dans l'infrastructure : les *Principes pour la participation du secteur privé aux infrastructures* ; le *Guide pour l'action publique dans le secteur de l'eau* ; et le *Cadre d'action pour l'investissement*. Ces instruments ont été appliqués dans plusieurs pays en développement – comme le Mexique, le Liban, l'Égypte et la Russie – et ont soutenu les efforts déployés par les gouvernements pour que l'infrastructure favorise le développement ;
- Le Comité de l'investissement a révisé les *Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales*. Ces derniers constituent un instrument puissant de promotion de comportements responsables des entreprises multinationales dans les pays en développement, favorisant ainsi la contribution de l'investissement international au développement ;
- Plusieurs documents concernant l'élaboration des politiques d'investissement dans l'infrastructure ont été mis au point, notamment : une analyse de l'impact de la privatisation des

opérateurs de télécommunications sur ligne fixe sur la production, les prix et l'efficacité dans les pays de la zone OCDE, d'Amérique latine et d'Afrique ; des estimations des carences en matière d'infrastructures dans les pays d'Amérique latine selon leur stade de développement économique respectif et le chiffrage des dépenses nécessaires pour y remédier ; des études en vue de l'élaboration de Lignes directrices relatives au cadre réglementaire applicable aux politiques publiques concernant les infrastructures de télécommunications en Afrique ; une analyse du rôle joué dans l'infrastructure par les institutions budgétaires et politiques des pays de l'OCDE, des pays d'Afrique, des pays d'Amérique latine et des pays d'Asie ; et des études de cas mettant en lumière les problèmes de durabilité et les principaux goulets d'étranglement auxquels se heurte le processus de prise de décisions en matière d'investissement dans l'infrastructure, qui sont réalisées pour plusieurs pays¹ ;

- Les *Perspectives économiques en Asie du Sud-Est 2010* (PEASE 2010) sont axées sur le secteur des transports et l'intégration régionale. Les Perspectives économiques de l'Amérique latine 2011 et les Perspectives du développement mondial 2012 seront fondées sur des résultats préliminaires concernant essentiellement l'efficacité et la viabilité des différentes phases de la mise en place des infrastructures dans le secteur des transports, eu égard en particulier à la structure institutionnelle et au système d'incitations.

Prochaine étapes

66. L'OCDE continuera de travailler sur les éléments susmentionnés pour affiner les analyses préliminaires ainsi que les recommandations et instruments d'action.

67. En outre, le *Cadre d'action pour l'investissement* — approuvé par les ministres des pays de l'OCDE en 2006 — pourrait être revu et mis à jour. Ce cadre d'action constitue l'approche la plus complète et la plus systématique jamais conçue en faveur de l'amélioration des conditions de l'investissement. Il couvre 10 domaines d'intervention et pose 82 questions aux gouvernements afin de les aider à concevoir et à mettre en œuvre une réforme des politiques pour créer des conditions propices à l'investissement national et étranger. En tant que réponse de l'OCDE au Consensus de Monterrey, le Cadre d'action pour l'investissement souligne les principes fondamentaux de l'état de droit, de la transparence, de la non-discrimination et de la protection des droits de propriété.

68. Les pays en développement et les pays émergents demandent de plus en plus que davantage de travaux soient réalisés sur les processus décisionnels. Des publications comme les *Perspectives de l'Amérique latine* et les *Perspectives du développement mondial* mettent en évidence des goulets d'étranglement récurrents dans les cadres d'action du secteur public au moyen d'analyses comparatives régionales et interrégionales. Le partage des connaissances est de plus en plus considéré comme un instrument de développement et les initiatives d'apprentissage mutuel sont utilisées pour remédier aux problèmes rencontrés par les pouvoirs publics grâce à un dialogue renforcé entre les hauts responsables intervenant aux différentes phases du développement des infrastructures. Les travaux en question ont commencé en Amérique latine et devraient être reproduits en Afrique et en Asie, tirant parti des liens de plus en plus étroits noués avec les pays non membres de l'OCDE.

¹ Sont couverts notamment des pays d'Amérique latine (Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Mexique, République dominicaine), des pays d'Afrique (Afrique du Sud, Burkina, Burundi, Égypte, Kenya, Maurice, Maroc, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Tanzanie) et des pays d'Asie (Corée, Inde, Indonésie, Thaïlande et Vietnam).

Valeur ajoutée de la contribution de l'OCDE

69. Les travaux de l'OCDE sur l'investissement dans l'infrastructure des pays en développement sont équilibrés. Ils concernent non seulement les besoins de capacité des pays d'accueil — pour lesquels d'autres organisations internationales fournissent déjà une aide substantielle — mais aussi les responsabilités des pays d'origine, la coopération internationale et les investisseurs par la voie du comportement responsable des entreprises — trois domaines où il est reconnu que l'OCDE a un rôle unique à jouer.

70. En outre, l'OCDE, en s'intéressant au problème de préparation "en amont", c'est-à-dire à l'établissement de conditions propices à l'investissement dans les infrastructures (grâce, par exemple, à des études de pré faisabilité, des évaluations de l'impact social et environnement, de la transparence et de l'ouverture des procédures de passation des marchés, de réglementations tarifaires...), peut compléter utilement les travaux réalisés par les autres organisations internationales, en particulier ceux des banques multilatérales de développement. Ces organisations axent davantage leur attention sur la préparation des projets en aval, notamment sur les aspects financiers et transactionnels des projets d'infrastructure. Plus généralement, les travaux de l'OCDE font davantage prendre conscience de la nécessité d'améliorer l'environnement institutionnel et opérationnel de l'investissement dans les infrastructures.

71. En outre, l'OCDE, en rapprochant plusieurs sphères d'action, agit comme catalyseur et comme plateforme d'un dialogue international sur les politiques à suivre et d'un apprentissage mutuel dans divers domaines, notamment le développement de l'infrastructure. Elle a ainsi mis au point plusieurs outils qui peuvent être adaptés aux besoins de l'Afrique, de l'Amérique latine et de l'Asie.

72. Enfin, l'OCDE offre aux pays émergents et aux pays en développement un instrument de coopération avec les grands pays investisseurs du monde, dépourvu de toute obligation en contrepartie.

Échanges sur les politiques à suivre

73. *L'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique* favorise des échanges de vues sur les questions de politique d'investissement grâce à ses conférences ministérielles et ses tables rondes d'experts tenues dans des pays africains. Ces réunions rassemblent des ministres, des représentants de haut niveau des pays africains et des pays de l'OCDE, des représentants du secteur privé et des experts, qui examinent les possibilités d'amélioration des conditions de l'investissement dans l'infrastructure en Afrique. En outre, le Groupe de pilotage de *l'Initiative* définit des orientations stratégiques, supervise le programme de travail, mobilise des appuis politiques et financiers, et contribue à diffuser les produits de *l'Initiative*.

74. En outre, le programme conjoint du Comité d'aide au développement (CAD) et du Comité de l'investissement sur l'aide au service de l'investissement est actuellement mis en œuvre dans le cadre de *l'Initiative NEPAD-OCDE*. Cette collaboration maximise l'aptitude de l'OCDE à répondre aux demandes des pays partenaires dans la perspective de l'aide au développement et de l'aide au service de l'investissement. Tous ces mécanismes existants peuvent être utilisés pour mener des consultations avec les partenaires africains et adapter les travaux de l'OCDE à leurs priorités et à leurs intérêts.

75. Enfin, le Centre de développement constitue une plateforme indépendante offrant la possibilité aux pays de l'OCDE et aux pays émergents et en développement de se rencontrer, sur un pied d'égalité, afin d'échanger leurs vues sur les politiques à suivre et partager leurs connaissances sur les politiques de développement économique et social. Les pays émergents et en développement examinent régulièrement les politiques d'infrastructure via les réseaux du Centre de développement : (i) *DeFiNe*, réseau mondial de groupes de réflexion et d'établissements universitaires ; (ii) *EmNet*, réseau des marchés émergents se

consacrant au secteur privé ; et (iii) *DevCom*, réseau rassemblant les directeurs de la communication/des relations publiques des pays membres du CAD.

76. Pour chacun des résultats attendus de la phase pilote, des partenariats ont été mis en place avec d'autres organisations internationales afin de déterminer les domaines de recherche à retenir, éviter le recoupement des efforts et mettre en évidence l'avantage comparatif de l'OCDE :

- La façon dont les donateurs peuvent le mieux favoriser un climat favorable au développement des infrastructures est une question qui doit faire l'objet d'une étude plus approfondie. L'OCDE travaillera avec la Banque africaine de développement en vue de collecter des données pour le programme sur l'aide au service de l'investissement. Les résultats du rapport cartographiant les apports d'aide contribueront au rapport annuel du Consortium pour les infrastructures en l'Afrique². L'OCDE a aussi tenu des réunions avec des responsables de la Banque mondiale au début de 2011 pour approfondir la collaboration dans ce domaine.
- Le Groupe informel consultatif du rapport annuel 'Les Perspectives économiques de l'Amérique latine' est composé d'universitaires et de représentants d'autres organismes internationaux compétents œuvrant dans la région. Des organisations internationales comme la CAF (Corporation andine de développement), la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la BID (Banque interaméricaine de développement), sont par ailleurs régulièrement invitées à débattre de la préparation de cette publication.
- Pour veiller à ce que les travaux sur les infrastructures de télécommunications soient bien en concordance avec les autres programmes en cours, DEV a créé un comité de pilotage qui regroupe la Division STI-ICCP de l'OCDE, le Département des technologies de l'information de la BAfD, la Division des postes et télécommunications de l'Union africaine et le Département des télécommunications de la Banque islamique de développement.
- Des échanges approfondis sont menés avec d'autres institutions pour élaborer des lignes directrices sur la mise en place d'un cadre réglementaire applicable aux politiques publiques concernant l'infrastructure des télécommunications en Afrique, notamment avec le NEPAD, la Banque mondiale, l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Internet Society (ISOC), et la Division STI-ICCP de l'OCDE.

Collaboration horizontale

77. La collaboration horizontale a contribué à mobiliser l'expertise des différents secteurs de l'OCDE travaillant sur les questions d'infrastructure. La priorité régionale accordée à l'Afrique a été bien complétée par les travaux du CAD et du Centre de développement, qui se sont concentrés sur l'Amérique latine et l'Asie, ce qui a permis de disposer d'un tableau plus complet des investissements d'infrastructure dans les pays émergents et les pays en développement.

78. La coopération a mis en évidence l'intérêt que suscitait la mise en place d'un cadre d'évaluation « interne » pour analyser les politiques des pays en développement/d'accueil concernant aussi bien l'investissement public que l'investissement privé dans l'infrastructure, et en favoriser la réforme. Un tel cadre pourrait s'inspirer des *Principes de l'OCDE pour la participation du secteur privé aux*

² Émanation du G8 créée pour faciliter l'accroissement du financement de l'infrastructure en Afrique et hébergée par la Banque africaine de développement (BAfD), l'ICA rassemble de grands donateurs bilatéraux et multilatéraux.

infrastructures et comprendre une liste de questions couvrant également les besoins en matière d'investissement public.

Cohérence des politiques au service du développement

79. Le projet pilote met en lumière les possibilités de coopération entre les différentes parties prenantes sur des questions aussi diverses que les financements, la coordination des politiques publiques, la durabilité et l'environnement, qui intéressent toutes l'infrastructure. Les pays de l'OCDE pourront aussi tirer de cette coopération des enseignements sur les moyens d'améliorer leurs stratégies nationales — en matière d'aide au développement, de politique extérieure, de commerce, etc. — afin de faciliter l'investissement à l'étranger et de faire en sorte qu'il contribue le plus possible au développement durable.

CROISSANCE VERTE

Enjeux clés

80. La Stratégie de l'OCDE pour une croissance verte consiste à élargir les opportunités économiques pour une population mondiale grandissante et à atténuer les pressions sur l'environnement qui, sinon, pourraient compromettre ces opportunités. Il faut pour cela exploiter les synergies possibles entre politiques environnementales et politiques économiques. Si ceci implique des enseignements généraux pour les décideurs publics dans tous les pays, l'écologisation de la croissance pose également certains problèmes spécifiques aux pays en développement.

81. Le concept de croissance verte repose sur la reconnaissance de la valeur du capital naturel en tant que facteur de production et élément essentiel pour la croissance. Cela est particulièrement important pour les pays en développement, où les ressources naturelles -, surtout celles qui sont renouvelables, comme les forêts, le poisson et les terres cultivables, et celles qui ne sont pas renouvelables, notamment la biodiversité - représentent des actifs productifs majeurs et offrent une possibilité considérable de croissance verte favorable aux pauvres. Dans les pays à faible revenu, le capital naturel représente 25 % de la richesse par habitant, contre 12 % dans les pays à revenu intermédiaire et 2 % dans les pays de l'OCDE. La gestion durable des ressources et la préservation de la diversité sont essentielles pour assurer la croissance sur le long terme. Pour parvenir à une croissance verte fondée sur les ressources naturelles, il faut : améliorer les institutions chargées de la gouvernance des ressources afin de renforcer le cadre réglementaire et d'allouer les ressources de manière efficiente ; tarifier les ressources naturelles de façon appropriée et accorder davantage d'attention aux services écosystémiques – comme l'eau douce et les protections contre les inondations ; maximiser la valeur commerciale des ressources naturelles ; et permettre le recours à de nouvelles techniques de production de façon à découpler la croissance de l'épuisement du capital naturel et à promouvoir une utilisation plus efficiente des ressources naturelles.

82. Les stratégies de développement doivent être adaptées compte tenu du changement climatique, ce qui procurera des avantages connexes susceptibles d'être particulièrement importants dans les pays en développement. Une croissance économique fondée sur de faibles émissions de gaz à effet de serre (GES) peut avoir des retombées positives, notamment l'accès à des sources d'énergie plus diversifiées, une meilleure valorisation économique des forêts et l'amélioration de la santé sous l'effet d'une moindre pollution de l'air. On estime, par exemple, à plus de 1.5 million le nombre annuel de décès prématurés provoqués, en 2030, par la pollution atmosphérique liée à l'utilisation de la biomasse par les ménages. Une croissance à faibles émissions de GES pourrait réduire notablement cet impact.

83. On reconnaît, de plus en plus, qu'une croissance fondée sur de faibles émissions de GES permet d'éviter les coûts qu'entraînent des trajectoires de développement gourmandes en ressources et très polluantes et favorise un développement durable. Les stratégies nationales de croissance fondée sur de faibles émissions de GES se multiplient, notamment dans de grandes économies émergentes comme la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud, mais aussi dans des pays à faible revenu tels que le Bangladesh et la Guyane.

84. Cependant, le passage des pays en développement à une croissance à faibles émissions de GES pose un certain nombre de problèmes aux pouvoirs publics. Il faut offrir des cadres attractifs pour l'innovation et l'investissement privé dans les technologies à faibles émissions de GES afin de favoriser le développement de nouvelles sources d'énergie propre. Au niveau mondial, ce sont les systèmes énergétiques qui contribuent le plus au changement climatique, représentant environ 60 % du total des émissions actuelles de GES. Les gouvernements doivent prendre en considération les avantages qu'offrent des marchés ouverts pour démultiplier le potentiel d'échanges et d'investissements mondiaux pour le

transfert et la diffusion de la technologie. Enfin, ils doivent mieux prendre en compte l'impact des politiques sylvicoles et agricoles sur les émissions de GES.

85. L'adaptation au changement climatique est aujourd'hui généralement reconnue comme une réponse tout aussi importante et complémentaire à la réduction des émissions de GES. Il est urgent pour les pays en développement de s'acheminer vers une croissance capable de résister aux effets du changement climatique. C'est sans doute dans le monde en développement que les conséquences défavorables du changement climatique se font sentir avec le plus de force. Certains effets, comme les modifications des températures et des précipitations, sont déjà en cours et inévitables. Les familles et les communautés qui dépendent d'activités sensibles aux effets du changement climatique, comme l'agriculture et la sylviculture, seront parmi les plus touchées.

86. Il existe toute une panoplie de mesures d'adaptation à mettre en œuvre pour faire face au changement climatique observé et prévu : modification des pratiques agricoles et des variétés de cultures, amélioration de l'efficacité dans l'utilisation de l'eau, modification des normes de construction et mise en place des infrastructures nécessaires telles que réservoirs d'eau et digues de mer. De façon plus générale, les principales mesures à prendre pour rehausser la résistance aux effets du changement climatique dans les pays en développement sont l'évaluation permanente des risques climatiques, l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les stratégies nationales de développement et l'affectation de ressources financières suffisantes aux projets destinés à accroître cette résistance.

87. Un certain nombre de principes communs peuvent être identifiés en vue de résoudre ces problèmes :

- **La croissance verte doit être favorable aux pauvres :** Les avantages économiques des ressources naturelles doivent profiter davantage aux pauvres. Les avantages tirés des ressources forestières et halieutiques, par exemple, sont souvent captés par des groupes privilégiés alors qu'ils peuvent améliorer considérablement les conditions de vie des plus défavorisés. La taxation des combustibles et des ressources naturelles sont des mesures importantes pour la croissance verte, mais elle doit être adaptée afin d'éviter de porter atteinte aux moyens de subsistance des plus pauvres.
- **Il faut optimiser la valeur des ressources financières :** Les fonds et donateurs internationaux doivent éviter la fragmentation et les coûts de transaction excessifs en harmonisant leurs procédures. Les finances publiques doivent catalyser efficacement les flux de financements privés, tels que les prix d'achat incitatifs, les investissements dans les projets MDP et les mécanismes REDD et REDD+.
- **Des programmes pratiques de renforcement des capacités s'imposent :** La gestion des ressources naturelles requiert une haute capacité d'organisation en vue d'une action collective. Pour assurer la résistance aux effets du changement climatique, les gouvernements doivent avoir la capacité de coordonner les ministères et organismes intervenants. La capacité est une condition préalable pour parvenir à une croissance verte et faire le meilleur usage de l'aide disponible, sous forme de coopération au développement, de financement climatique et de transfert de technologie.
- **La coopération au développement est essentielle mais non suffisante :** L'aide publique au développement (APD) peut aider à accélérer la croissance verte au moyen d'une assistance technique et financière ciblée sur des domaines où les ressources privées sont rares, notamment l'infrastructure et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Pourtant, l'APD n'est pas suffisante, et le recours à des mécanismes de financement innovants, comme la

titrisation, le partage du risque et les engagements à terme est particulièrement important. De plus, les pays de l'OCDE doivent faire en sorte que leurs propres politiques intérieures ou étrangères favorisent la croissance verte dans les pays en développement ou, du moins, n'y portent pas atteinte.

88. Il convient de souligner que les travaux de l'OCDE sur la croissance verte complètent et renforcent ceux qui sont en cours dans le cadre des trois autres projets pilotes : une réforme efficace des systèmes d'imposition peut stimuler la croissance verte ; la sécurité alimentaire mondiale ne pourra être réalisée que si les pays en développement atténuent l'impact de la hausse des températures à l'échelle planétaire sur la production alimentaire et sont capables de s'adapter au changement climatique ; et, enfin, l'investissement dans les infrastructures peut accroître la résistance aux effets du changement climatique mais aussi favoriser l'innovation verte.

Principaux résultats

89. En aidant à élaborer des messages plus systématiques et plus cohérents à l'échelle de l'OCDE, le projet pilote aboutira à une meilleure compréhension des politiques et des mécanismes nécessaires pour favoriser une croissance verte dans les pays en développement. Il renforcera aussi l'analyse existante de l'impact des politiques « vertes » de l'OCDE sur les pays en développement. Enfin, il contribuera à faire mieux prendre conscience de l'importance de la croissance verte pour le développement durable.

Progrès des réalisations concrètes attendues

- ***Adapter la Stratégie pour une croissance verte au contexte des pays en développement.*** L'analyse portant sur les pays en développement, notamment les économies émergentes et les pays les moins avancés, a été intégrée dans la Stratégie pour une croissance verte afin de compléter l'orientation donnée à la perspective des pays de l'OCDE. Cette analyse s'appuie sur le rapport sur « La dimension développement de la croissance verte », présentant la gestion des ressources naturelles, la résilience climatique et la croissance sobre en carbone comme trois piliers fondamentaux de la croissance verte dans les pays en développement et faisant ressortir le rôle et les enjeux de l'aide et des fonds verts/fonds pour le climat existants. Ce rapport s'appuie sur les travaux conjoints passés et récents de l'OCDE³.
- ***Transférer des technologies vertes aux pays en développement par le biais du Mécanisme pour un développement propre (MDP).*** Des travaux ont été entrepris sur le rôle du MDP dans l'appui des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement. Bon nombre de ces projets aboutissent au transfert de technologies aux pays d'accueil. Dans le cadre de ces travaux, on a cherché à déterminer si les technologies transférées dans le cadre du MDP sont celles dont les pays bénéficiaires ont le plus besoin, tout d'abord en examinant les Évaluations des besoins technologiques établies par les pays en développement, puis en comparant les besoins déclarés aux technologies le plus souvent transférées dans le cadre du MDP.

³ Notamment les rapports suivants : Ressources naturelles et croissance pro-pauvres (2008) ; Adaptation au changement climatique et coopération pour le développement (2009) ; Croissance sobre en carbone en Asie (février 2010) ; Résilience climatique et croissance sobre en carbone en Afrique (mars 2010) ; Perspectives de développement pour l'architecture du financement climatique post-Copenhague (novembre 2010) ; Renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement dans les pays en développement (à paraître).

Prochaines étapes

90. Le rapport sur la Stratégie pour une croissance verte qui doit être livré à la RCM de mai 2011 représente une première étape vers une collaboration plus poussée avec les pays en développement ; il servira de base pour la suite des travaux dans ce domaine. Après la RCM, on pourrait, pour intégrer le développement dans cette Stratégie, analyser les éléments suivants : l'eau, les infrastructures, le financement et les OMD ; la faisabilité, la progressivité et la régressivité des instruments budgétaires ; les institutions ; les coûts des dommages causés à l'environnement en termes de santé ; la coopération internationale au-delà des questions nationales ; et l'écologisation des programmes de développement. Ces éléments sont axés sur la croissance plutôt que sur l'adaptation au changement climatique et la réduction des effets de ce changement, et intéresseraient donc les pays en développement.

91. En particulier, diverses formes de soutien seront analysées, notamment : le rôle de la coopération au développement (prêts assortis de conditions libérales, dons, assistance technique) ; le transfert de technologie (Mécanisme pour un développement propre, concession de licences de brevets, recherche collaborative) ; l'investissement et les activités commerciales du secteur privé (investissement direct étranger, coopération entre multinationales, microcrédit) ; et le financement climatique et de l'adaptation au changement climatique. En ce qui concerne le transfert de technologie, le volume et la composition de l'innovation transférée pourraient être analysés, en particulier dans le contexte du MDP. Si les technologies transférées via le MDP semblent bien correspondre aux besoins, les technologies souhaitables – comme l'énergie solaire pour les endroits reculés, les cuisinières améliorées et les systèmes d'éclairage économes en énergie – paraissent « négligées » par le MDP et il n'y a guère d'éléments indiquant que des recherches soient menées sur ces technologies par les pays en développement alors que ces dernières seraient d'un bon rapport coût-efficacité. On cherchera, dans la suite des travaux, à déterminer la cause de cet état de choses.

92. Par ailleurs, des rapports thématiques et régionaux sur la croissance verte orienteront la mise en œuvre dans les pays en développement des recommandations formulées dans le rapport sur la Stratégie pour une croissance verte.

93. S'agissant de l'action des pays en développement, l'édition 2011 des Perspectives économiques en Asie du Sud-Est passera en revue les progrès réalisés et les défis à relever dans les pays de l'ASEAN en vue de l'adoption de stratégies pour une croissance verte. Deux domaines seront analysés : 1) grandes orientations et priorités retenues pour la croissance verte en Asie du Sud-Est, y compris l'examen de l'expérience acquise par la Corée concernant la mise en place d'objectifs de croissance verte et 2) questions de fiscalité liées à la croissance verte.

94. Enfin, les principes de la *Stratégie pour l'innovation* pourraient être adaptés aux besoins des pays émergents et en développement. La *Stratégie de l'OCDE pour l'innovation* – approuvée par les Ministres des pays de l'OCDE en 2010 – propose une approche de l'innovation à l'échelle de l'ensemble de l'administration. Elle s'articule autour de cinq priorités d'action : 1) doter les individus des moyens nécessaires pour innover ; 2) ouvrir la voie à l'innovation dans les entreprises, notamment par le biais de l'entrepreneuriat ; 3) créer et mettre en application le savoir ; 4) mobiliser l'innovation pour relever les défis planétaires et sociaux ; et 5) améliorer la gouvernance et la mesure des politiques en faveur de l'innovation. L'OCDE met actuellement en œuvre la *Stratégie pour l'innovation*, notamment en élaborant un Manuel sur les politiques de l'innovation, destiné à aider les gouvernements à concevoir et mettre en œuvre des politiques en matière d'innovation fondées sur les bonnes pratiques mondiales. L'Organisation procède aussi à des examens des politiques de l'innovation aux niveaux national et régional, notamment pour les économies en développement, de façon que ces politiques reflètent bien le contexte national.

Valeur ajoutée de la contribution de l'OCDE

95. La valeur ajoutée de l'OCDE tient à sa capacité de mobiliser les compétences très diverses des différents composants de l'Organisation. La croissance verte nécessitant l'intégration des « politiques écologiques » dans la « trajectoire de croissance », il est essentiel d'articuler les différents savoir-faire dans les domaines en jeu.

96. De plus, le projet pilote met à profit certaines des compétences essentielles de l'OCDE issues d'une concertation étroite avec les pays en développement, notamment en ce qui concerne l'analyse de l'aide, du transfert de technologies et de l'innovation fondée sur des observations factuelles, ainsi que les modèles/la base de données de l'AIE.

Dialogue sur les politiques à suivre

97. Le processus consultatif consiste principalement à inviter les pays en développement à participer à des ateliers, à savoir :

- *Atelier sur le financement climatique et l'efficacité de l'aide*, octobre 2010, Bangkok. Cet atelier a réuni des représentants de 7 pays d'Asie : Bangladesh, Cambodge, Laos, Népal, Indonésie, Philippines et Vietnam ;
- *Atelier sur la croissance à faible émission de carbone dans la région Asie-Pacifique*, octobre 2010, Bangkok. Cet atelier a réuni des représentants du Cambodge, du Kazakhstan, du Laos, de la Malaisie, des Philippines, de la Thaïlande et du Vietnam ;
- *Atelier sur les perspectives des pays en développement et la Stratégie de l'OCDE pour une croissance verte*, 28 octobre, Séoul. Cet atelier a été l'occasion pour l'OCDE de bénéficier d'un retour d'informations concernant le rapport intérimaire sur la Stratégie pour une croissance verte de la part de divers experts et représentants de pays en développement tels que l'Indonésie, le Vietnam, l'Éthiopie, le Kazakhstan et la Chine ;
- *Atelier sur la croissance verte*, janvier 2011, Paris. Cet atelier a réuni plus de 400 participants, parmi lesquels des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Indonésie et de l'Argentine. L'Afrique du Sud et l'Indonésie ont fait office de commentateurs lors de la session « Développement » de l'atelier ;
- L'OCDE a rencontré le *Groupe de réflexion de la Chine sur l'économie verte* et a échangé ses analyses et expériences avec ses homologues chinois ;
- L'OCDE a organisé, conjointement avec la Confédération des industries indiennes et le BIAC, en mars 2011, une conférence sur les *Activités manufacturières vertes*, qui a examiné le rôle de la croissance verte en Inde ;
- L'OCDE a participé à la *5^e réunion ministérielle de l'Initiative NEPAD/OCDE pour l'investissement en Afrique* en avril 2011 à Dakar, au Sénégal. Une session a été consacrée à l'économie verte ;
- Une conférence avec l'Égypte sur *La croissance verte et les économies en développement* est prévue en octobre 2011 ;

- Une réunion d’experts sur *La croissance verte en Asie* est prévue à Paris en juillet 2011. Des relations de travail sont déjà bien établies entre l’OCDE et la Thaïlande, l’Indonésie et le Vietnam (membres du Centre de développement) ainsi qu’avec Singapour, la Malaisie et les Philippines ;
- *Ouvrir la voie à l’innovation verte* sera un des thèmes principaux du Forum mondial sur l’économie du savoir, qui est prévu les 12 et 13 septembre 2011 sur le thème « *De meilleures politiques de la science et de l’innovation pour une vie meilleure* » ;
- Un atelier sur *L’innovation et la croissance verte* dans les pays en développement est également envisagé fin 2011.

98. Compte tenu des activités consacrées à la croissance verte par d’autres organismes internationaux, des partenariats sont établis avec la Banque asiatique de développement (BAsD), l’Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et la Commission économique et sociale des Nations unies pour l’Asie et le Pacifique (CESAP) en ce qui concerne le volet du projet pilote sur la croissance sobre en carbone en Asie, et une collaboration plus poussée est envisagée avec la Banque africaine de développement (BAfD) et l’Institut mondial de la croissance verte (GGGI) créé par la Corée.

Collaboration horizontale

99. Les pays en développement font souvent valoir que la croissance verte nuit au développement économique en raison des exigences supplémentaires qu’elle implique. Une approche intégrée de la croissance verte – et une collaboration horizontale au sein de l’OCDE – est par conséquent nécessaire pour faire en sorte que la croissance verte contribue au développement économique et accroisse l’emploi. L’action en faveur de la croissance verte dans les pays en développement fait intervenir des compétences dans des domaines aussi divers que le développement, la science et la technologie, l’investissement, les échanges ou l’environnement. Il importe donc que les directions de l’OCDE collaborent pour prendre en compte tous les aspects interdépendants que met en jeu la croissance verte dans les pays en développement, notamment l’efficacité de l’aide traditionnellement apportée par les donateurs, l’instauration de conditions propices à l’investissement direct étranger et la bonne marche des transferts de technologies et du partage des connaissances.

100. La DCD, DEV, ENV, l’AIE et la STI prennent part au projet pilote. Plusieurs directions de l’OCDE travaillent d’ores et déjà sur la croissance verte dans les pays en développement et pourraient s’y rallier ultérieurement. Cela accroîtra la contribution de l’OCDE aux objectifs de l’OMD1 concernant la réduction de la pauvreté et à ceux de l’OMD7 qui consistent à assurer un environnement durable, ainsi qu’à Rio+20.

Cohérence des politiques au service du développement

101. La cohérence des politiques au service du développement est un aspect important de la croissance verte qui requiert une analyse approfondie. Le projet pilote peut rehausser cette cohérence à travers plusieurs voies :

- Les chaînes d’approvisionnement mondiales des entreprises multinationales de pays de l’OCDE peuvent avoir un impact environnemental considérable dans les pays en développement. Il s’agira notamment de voir comment les pays de l’OCDE peuvent réduire ce risque ;
- L’« écologisation » des échanges dans les pays de l’OCDE peut être obtenue (i) en réduisant les échanges de produits très polluants ou fabriqués selon des pratiques/méthodes de production très

polluantes, (ii) en facilitant le commerce des biens et services environnementaux, ou (iii) en réduisant l'empreinte du transport de marchandises. Les effets positifs et négatifs du (i) seront analysés, et des éclaircissements sur la prise en considération de l'environnement dans les échanges seront apportés par l'édition 2011 des Perspectives économiques en Asie du Sud-Est ;

- Les flux commerciaux entre les pays de l'OCDE et les pays en développement pourraient être modifiés par les effets des politiques vertes des pays de l'OCDE sur la demande de consommation, les réglementations de produits et les prix des produits de base. L'analyse portera sur (i) les effets discriminatoires induits des choix des décideurs publics, (ii) la capacité des pays en développement de faire face aux changements sur les marchés mondiaux et (iii) les possibilités qui s'offrent pour aider les pays en développement à réagir à ces changements par le recours à l'APD et à des mécanismes de financement innovants.

Tableau 1. Partenariats et partage d'expérience autour de chaque projet pilote

	Sécurité alimentaire	Croissance verte	Investissement à l'appui du développement des infrastructures	Fiscalité et développement
Directions / Unités parties prenantes	DAF / DCD / DEV / CSAO / TAD POVNET	DCD / DEV / ENV / AIE / STI	DAF / DCD / DEV / GOV	CTPA / DCD / DEV
Partenariats avec des organisations régionales ou internationales	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) - Fonds international de développement agricole (FIDA) - Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) - Équipe spéciale de haut niveau des Nations unies sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire - Banque mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> - Banque asiatique de développement (BASD) - Banque africaine de développement (BAfD) - Agence japonaise de coopération internationale (JICA) - Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) - Institut mondial pour une croissance verte (GGGI) - Corée 	<ul style="list-style-type: none"> - Banque africaine de développement (BAfD) - Corporation andine de développement - Groupe informel consultatif des 'Perspectives économiques de l'Amérique latine' - Banque interaméricaine de développement (BID) - Union internationale des télécommunications (UIT) - Internet Society (ISOC) - Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) - Comité de pilotage de DEV sur l'infrastructure des télécommunications - Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) - Banque mondiale - Organisation mondiale du commerce (OMC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF) - Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT) - Fonds monétaire international (FMI) - Nations unies - Banque mondiale
Mécanismes de consultation avec les non-membres	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de la sécurité alimentaire mondiale - Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) - Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) - Forum mondial sur l'agriculture - Initiative de L'Aquila sur la sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Comité directeur du Centre de développement - Atelier sur le financement climatique et la croissance sobre en carbone (Bangkok, octobre 2010) - Atelier sur l'innovation et la croissance verte (Égypte, juin 2011) - Conférence avec la Confédération des 	<ul style="list-style-type: none"> - Comité directeur du Centre de développement - Réseaux existants : DevCom, DeFiNe, EmNet - Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> - Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF) - Conseil pour la coopération avec les économies non OCDE - Commission consultative du CTPA pour la coopération avec les économies non membres - Centre interaméricain des

	Sécurité alimentaire	Croissance verte	Investissement à l'appui du développement des infrastructures	Fiscalité et développement
	alimentaire - Projet de Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique (SPAAA) avec la FAO - Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique - Bureau du Conseiller spécial des Nations unies pour l'Afrique (OSAA) - Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)	industries indiennes (CII) sur les activités manufacturières vertes (mars 2011) - Atelier consultatif avec les pays africains (T1/T2 en 2011)		administrations fiscales (CIAT) - Groupe de travail informel de l'OCDE sur la fiscalité et le développement

IV. AUTRES DOMAINES DE TRAVAIL

BONNE GOUVERNANCE ET REDDITION DE COMPTES, INTÉGRITÉ ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Quelle est la nature du problème ?

102. Depuis quelques années, la communauté internationale reconnaît de plus en plus l'importance fondamentale de la bonne gouvernance, de la reddition de comptes et de l'intégrité pour la réduction de la pauvreté et le développement durable. Les pays en développement sont confrontés à de multiples problèmes de gouvernance, comme le renforcement des institutions essentielles, l'amélioration du cadre réglementaire, la lutte contre la corruption et l'amélioration de la transparence, l'équilibre des pouvoirs et la reddition de comptes au plan national, la cohésion régionale et le respect des droits de l'homme. La confiance est indispensable à la réussite des réformes mais, dans bien des cas, cette confiance a besoin d'être instaurée ou rétablie. L'amélioration de la gouvernance et l'apport de preuves de l'intégrité de l'administration publique sont essentiels pour renforcer la confiance du public à l'égard des autorités gouvernementales. Cependant, malgré l'attention considérable portée au rôle de la gouvernance dans le développement, la communauté de l'aide au développement éprouve des difficultés croissantes à fournir une aide efficace et à mettre en évidence ses résultats. Les risques d'une mauvaise gouvernance sont bien compris, et nous pouvons offrir des enseignements généraux sur l'enchaînement des mesures de réforme, la nécessité d'avoir de solides systèmes de reddition de comptes, l'importance du respect des traditions administratives etc. Toutefois, alors que nous nous dirigeons, au-delà de l'aide, vers un nouveau paradigme pour le développement, l'apport de conseils en matière de gouvernance fondés sur des données factuelles est plus crucial que jamais.

103. La demande de réforme de la gouvernance croît tant dans les pays développés que dans les pays en développement, alimentée en partie par la crise financière mondiale. Les citoyens se font entendre de plus en plus pour exiger des normes plus rigoureuses et un sens accru de la responsabilité dans la formulation des politiques, une gestion responsable des finances publiques (notamment au plan local), une meilleure prestation de services publics et un dialogue avec la société civile. Le moment est propice pour apporter des améliorations substantielles au fonctionnement des administrations publiques, avec le soutien de la communauté internationale – et des donateurs, en particulier par le biais du renforcement des capacités.

104. Les pays de l'OCDE disposent d'outils de gouvernance aussi nombreux que divers. Il s'agit de savoir comment mobiliser toute cette panoplie de bonnes pratiques en l'adaptant aux différents contextes (pays à revenu intermédiaire, pays plus stables à faible revenu, ou encore États fragiles en proie à des conflits) et en adoptant une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration.

105. Des approches impliquant l'ensemble de l'administration sont aussi cruciales pour lutter contre les mouvements illicites de capitaux qui sapent systématiquement la qualité des institutions chargées de la gouvernance dans les pays en développement. Les mouvements illicites de capitaux privent les pays en développement de ressources qui pourraient servir à financer le développement et sont liés au crime organisé, au trafic de produits illicites tels que les drogues et les armes illégales – autant de fléaux qui alimentent de violents conflits et entretiennent la fragilité des États et qui sapent la gouvernance démocratique.

Quelles sont les politiques requises ?

106. L'objectif ultime est de parvenir à des marchés équilibrés et à une croissance durable en améliorant l'efficacité et la prévisibilité de la prise de décision publique. Une première mesure essentielle consiste à soutenir le renforcement des institutions et de la capacité des agents publics, faute de quoi les réformes structurelles essentielles seront impossibles. Des institutions qui fonctionnent bien, notamment un cadre juridique consolidé, et une culture de l'ouverture et de la transparence, favorisée par une société civile forte, sont particulièrement importantes à l'interface des secteurs public et privé pour instaurer et entretenir la confiance. La capacité de mettre en œuvre les politiques et d'offrir des services de qualité sur l'ensemble du territoire national grâce à des mécanismes efficaces de gouvernance à plusieurs niveaux est aussi importante dans de nombreux pays.

107. Pour mettre l'aide au développement au service de la gouvernance, il faut établir des partenariats entre pays en développement et donateurs. Les engagements des pays à renforcer conjointement leurs institutions chargées de la reddition de comptes et les engagements des donateurs à soutenir l'appropriation de l'aide par les pays en développement, la reddition de comptes et l'alignement sur les systèmes nationaux (la Déclaration de Paris (2005) et le Programme d'action d'Accra (2008), par exemple) visent tous à améliorer l'impact de l'aide sur la gouvernance. Le progrès réalisé vers la réalisation des objectifs fixés sera évalué lors du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan, en Corée, où un nouveau cadre de la qualité de l'aide devrait être défini. Les consultations ouvertes dans un certain nombre de régions avant le Forum soulignent l'importance d'étayer ce cadre par des accords visant à établir des institutions nationales solides et viables chargées du développement.

108. La corruption active et passive sape le développement et représente un des principaux problèmes de gouvernance pour les pays en développement. Un effort international est en cours dans le cadre du G20 afin de lutter contre la corruption en s'attaquant à des problèmes tels que les mouvements illicites de capitaux, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les paradis fiscaux et la protection des dénonciateurs. A l'OCDE, 38 pays – les 34 pays membres de l'OCDE plus l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil et la Bulgarie – se sont aussi engagés à mettre fin à la corruption dans les transactions internationales, notamment avec des agents publics étrangers, dans les pays émergents et en développement. Les acteurs des secteurs public et privé sont exposés au risque de corruption et, si l'on veut réduire la corruption, il faut prendre des mesures visant à la fois le secteur public et le secteur privé, et qui s'appliquent plus particulièrement à l'interface des deux (marchés publics, lobbying, conflits d'intérêts, emploi d'après-mandat et corruption dans le cadre de transactions internationales).

109. Le choix de leviers d'action adaptés aux différents contextes est crucial. Alors que les États résilients du monde en développement peuvent être en mesure de réagir aux chocs à l'aide de politiques analogues à celles utilisées dans les pays de l'OCDE, les États fragiles (environ la moitié des 79 PMA recensés aujourd'hui) ont souvent besoin d'une approche différente. Au lieu de fixer des objectifs ambitieux de renforcement de l'État et de transfert d'institutions (occidentales), l'aide internationale doit rechercher des moyens de soutenir et de renforcer l'émergence de liens plus forts entre les groupes sociaux et l'État.

110. Enfin, il importe que les approches adoptées soient suffisamment flexibles pour tenir compte des problèmes qui se font jour et réagir rapidement aux chocs, qu'il s'agisse de chocs économiques, sociaux ou provoqués par des catastrophes naturelles. L'initiative MENA, par exemple, devra s'adapter aux besoins nouveaux ou plus urgents créés par les événements récents.

Quelle contribution l'OCDE peut-elle apporter ?

111. La contribution de l'OCDE revêt différentes formes. L'OCDE donne des avis qui sont à la fois indépendants et sans les conditions attachées aux programmes de prêt ou de financement. L'Organisation doit, de plus en plus, répondre aux demandes des pays en développement et des donateurs en vue d'améliorer la qualité et la comparabilité des données et indicateurs utilisés pour l'élaboration des politiques. Le champ couvert par *Panorama des administrations publiques* (voir annexe) et *Panorama des régions de l'OCDE* pourrait être étendu aux pays en développement chaque fois que possible. Pourraient être établis des indicateurs de la gouvernance plus tournés vers l'action et moins fondés sur la perception – concernant les processus sur lesquels les pays eux-mêmes ont une certaine influence – ainsi que des analyses spécifiques à chaque pays.

112. L'OCDE est en mesure de mobiliser des spécialistes pour établir un dialogue en faisant appel à des réseaux à la fois thématiques et régionaux :

- Le *Réseau du CAD de l'OCDE sur la gouvernance* (GOVNET) offre aux spécialistes et experts de l'aide bilatérale et multilatérale venant des pays partenaires un lieu permettant d'échanger des expériences et, partant, d'améliorer l'efficacité de l'aide ;
- Le *Réseau des hauts responsables du budget (HRB) de l'OCDE* et le *Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption* échangent des connaissances spécialisées et des expériences avec les gouvernements par le biais de réseaux régionaux en Asie, en Afrique, en Amérique latine et dans d'autres régions ;
- Le *Réseau MENA-OCDE des entreprises responsables* - qui s'efforce de contribuer à un développement économique et social durable en aidant à la mise en place de codes de conduite et de programmes de conformité au sein des entreprises – et le *Groupe de travail du MENA sur les ressources humaines et l'intégrité* sont deux exemples de réseaux régionaux ;
- Le *Dialogue international sur la construction de la paix et le renforcement de l'État*, dont l'OCDE assure le Secrétariat, facilite la discussion entre les États fragiles et en proie à des conflits et leurs partenaires au développement afin de mettre en place des institutions publiques réactives et une capacité fondamentale d'administration publique.

113. L'OCDE dispose d'une panoplie d'outils qui peuvent être mobilisés à l'appui des efforts de réforme des pays en développement. Ces outils couvrent la plupart des domaines de la gouvernance publique – politique de la réglementation, intégrité et lutte contre la corruption, marchés publics, gestion budgétaire, politique régionale, reddition de comptes à l'opinion publique et administration électronique – et représentent un moyen important d'adapter les bonnes pratiques des pays de l'OCDE en fonction de l'évaluation des besoins. Ces examens peuvent servir de base à un processus international de suivi et de soutien coordonné à la réforme – le Plan d'action du G20 pour combattre la corruption vise à développer un mécanisme de ce type et les examens par les pairs de l'OCDE pourraient servir de modèle. Par ailleurs, des engagements spécifiques à renforcer les institutions chargées de la gouvernance économique et politique au service du développement (aide et reddition de comptes, marchés publics, gestion des finances publiques, institutions chargées de la surveillance etc.) pourraient figurer dans le nouveau Cadre de la qualité de l'aide qui sera défini à Busan. SIGMA a aussi accumulé une masse de conseils pratiques sur la conception des institutions et l'élaboration des politiques en matière de gouvernance.

114. Enfin, l'OCDE possède une série d'instruments qui peuvent renforcer la capacité de l'administration publique dans les pays en développement :

- Des engagements contraignants, tels que la *Convention sur la lutte contre la corruption*, signée par 38 parties et qui considère comme un crime le fait de corrompre des agents publics étrangers en vue d'obtenir des avantages dans des transactions commerciales internationales – notamment des marchés publics financés par l'aide au développement ;
- Un *Guide de bonnes pratiques pour les contrôles internes, la déontologie et la conformité* (« Guide de bonnes pratiques ») adopté récemment par l'OCDE et qui aide les entreprises à prévenir et à détecter la corruption dans leurs opérations commerciales ;
- Des instruments non contraignants dans les principaux domaines de risque pour les acteurs des secteurs privé et public, notamment les Principes de l'OCDE pour renforcer l'intégrité dans les marchés publics (2008), the Lignes directrices de l'OCDE pour la gestion des conflits d'intérêts dans le service public (2003) et les Principes de l'OCDE pour la transparence et l'intégrité des activités de lobbying (2010).

Les prochaines dispositions à prendre à l'OCDE pourraient notamment consister à :

- Créer un Observatoire de l'intégrité afin d'aider les gouvernements à concevoir, mettre en œuvre et coordonner des mesures de prévention de la corruption. Cette initiative donnerait un élan pour la réalisation d'examen des cadres pour l'intégrité et des pratiques de marchés publics dans des pays très divers, qui pourraient servir au G20. Elle offrirait aussi une plateforme pour l'approfondissement du dialogue avec des organisations de la société civile (comme Transparency International) sur la réforme du secteur public.
- Lancer une initiative en faveur de certains États fragiles et en proie à des conflits afin de les aider à mettre en œuvre et à suivre l'application des recommandations formulées dans la publication du CAD de l'OCDE intitulée *Soutien au renforcement de l'État dans les situations de conflit ou de fragilité : Orientations pour l'engagement international*.
- Établir un groupe de réflexion inter-organisations de façon à assurer un échange efficace d'informations sur la mise en œuvre de la *Convention sur la lutte contre la corruption* avec d'autres organismes et organisations internationales participant à l'examen des lois et des cadres institutionnels des pays afin de combattre la corruption transnationale.
- Établir un plan en vue de promouvoir le *Guide de bonnes pratiques pour les contrôles internes, la déontologie et la conformité* auprès des entreprises de toute taille opérant dans les pays en développement.
- Lancer un *Rapport OCDE-PNUD sur le progrès réalisé en matière de gouvernance publique dans la région arabe*, qui serait une synthèse des travaux de l'*Initiative MENA-OCDE*, notamment avec des examens, des indicateurs et un plan d'action régional.
- Établir un rapport comparatif sur les systèmes institutionnels, réglementaires et légaux en place dans les pays de l'OCDE afin de lutter contre les mouvements illégaux de capitaux en provenance des pays en développement.

MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES, COMPÉTENCES ET INSERTION SOCIALE

Quelle est la nature du problème ?

115. Agir de manière à favoriser simultanément l'instauration d'une croissance vigoureuse, l'emploi productif et l'élévation du niveau de vie pour tous, constitue une entreprise des plus délicates pour les pays en développement. Les politiques visant l'amélioration des compétences ont un rôle essentiel à jouer dans la réalisation de ces objectifs. Celles-ci contribuent en effet à la croissance économique de façon à la fois directe, en faisant progresser la productivité, et indirecte, en renforçant l'aptitude à adopter les nouvelles technologies et à stimuler l'innovation. Elles sont aussi déterminantes pour augmenter les chances de réussite de chacun dans la vie. Un accroissement du niveau d'instruction va de pair avec un moindre taux de chômage et des revenus plus élevés, ainsi qu'avec un meilleur état de santé, un engagement civique plus actif et une confiance plus grande.

116. Dans les pays en développement, nombre d'adultes ont une faible maîtrise des savoirs fondamentaux, beaucoup de jeunes n'ont pas accès à l'éducation de base et la qualité médiocre de l'enseignement entrave l'amélioration des compétences. Nombre d'entre eux sont aussi confrontés à un problème d'inadéquation des qualifications, c'est-à-dire à l'existence simultanée d'une pénurie de travailleurs qualifiés dans des secteurs de l'économie à forte croissance et d'un chômage élevé chez les diplômés.

Quelles sont les politiques requises ?

117. **Assurer l'acquisition d'un socle de connaissances solide :** les compétences engendrent les compétences. Tout porte à penser que l'accessibilité à un enseignement de qualité dès la petite enfance produit ultérieurement des effets positifs non négligeables pour l'individu et la collectivité. Si les jeunes ne possèdent pas les aptitudes de base en matière de lecture, d'écriture et de calcul, ils auront des difficultés à suivre avec succès des études au niveau postsecondaire et à participer de manière constructive à l'activité économique, qui repose de plus en plus sur l'information. Il est absolument indispensable de faire en sorte que ces aptitudes soient acquises à l'école. Le *Programme international pour le suivi des acquis des élèves* (PISA) permet d'avoir une idée assez précise des facteurs qui contribuent à l'amélioration des résultats de l'enseignement, comme l'autonomie dans la conception des programmes d'enseignement et des méthodes d'évaluation, et le souci de la qualité des enseignants et de l'enseignement.

118. **Offrir une formation professionnelle de qualité :** l'enseignement et la formation professionnels (EFP) peuvent constituer pour beaucoup de jeunes une bonne voie d'accès à l'emploi, en particulier lorsque s'y intègre une expérience pratique du travail dans le cadre de dispositifs tels que la formation d'apprenti. Mais malheureusement, l'action gouvernementale privilégie dans bien des cas l'enseignement général, qui est souvent très prisé par les élèves et le grand public. Pour renforcer l'intérêt et l'impact de l'EFP, les pays peuvent accroître les possibilités de formation professionnelle offertes pendant la scolarité, développer la formation en entreprise dans le cadre de l'EFP de niveau initial, encourager aussi bien les employeurs que les élèves à s'y engager, et faire en sorte que la formation dispensée soit de bonne qualité.

119. **Veiller à ce que des informations de qualité soient disponibles :** il est essentiel d'assurer avec efficacité la diffusion d'informations de qualité pour que les principaux acteurs du système de formation et du marché du travail – pouvoirs publics, instances chargées du financement et de la réglementation, prestataires, employeurs et particuliers – puissent prendre des décisions éclairées au sujet de dimensions importantes telles que l'offre de formation et les filières d'études dans lesquelles s'engager. Il est possible d'améliorer le fonctionnement et l'adaptabilité des systèmes de formation en enrichissant les données disponibles sur la demande et l'offre de compétences, en informant mieux les jeunes et les demandeurs

d'emploi sur l'évolution du marché du travail au moyen de services d'orientation efficaces, et en encourageant l'établissement de liens entre les employeurs et les organismes d'enseignement et de formation.

Quelle contribution l'OCDE peut-elle apporter ?

120. L'enquête PISA de l'OCDE permet déjà de disposer d'indicateurs comparables au niveau international sur les aptitudes des jeunes âgés de 15 ans dans les domaines de la compréhension de l'écrit, de la culture mathématique et de la culture scientifique. Le *Programme international pour l'évaluation des compétences des adultes* (PIAAC), récemment mis en place, fournira quant à lui des indicateurs comparables sur les compétences des adultes dans les domaines essentiels pour pouvoir apporter une contribution à l'économie du savoir : la compréhension de l'écrit, les aptitudes mathématiques et la capacité de résoudre des problèmes dans un environnement à forte composante technologique. De plus, des informations seront recueillies sur l'utilisation de compétences génériques importantes au travail. Les données issues de ces travaux permettront d'améliorer sensiblement la connaissance du stock de capital humain existant dans les pays participants, la compréhension de l'acquisition et la perte de compétences tout au long de l'existence, ainsi que des effets de l'acquisition de compétences sur les individus et la collectivité. Une étude de faisabilité et de vastes essais sur le terrain ont été effectués avec succès et le PIAAC est maintenant mis en œuvre dans 25 pays. Un second groupe de pays, composé de pays à revenu intermédiaire, se prépare actuellement à prendre part à cette évaluation dans le cadre d'un deuxième cycle.

121. Par ailleurs, l'OCDE a consacré une analyse approfondie des politiques visant à investir dans la jeunesse. Elle a récemment achevé deux examens ambitieux sur les politiques concernant respectivement le passage de l'école de la vie active (*Des emplois pour les jeunes*) et l'enseignement et la formation professionnels au niveau du secondaire (*Formation et emploi : relever le défi de la réussite*). Ces examens ont apporté des enseignements qui peuvent être utiles aux pays en développement et aux économies émergentes.

122. Dans le cadre du G20, l'OCDE travaille avec la Banque mondiale, l'OIT et l'UNESCO à l'élaboration d'un cadre et d'un ensemble d'indicateurs qui aideront les pays à faible revenu à assurer une meilleure adéquation entre les possibilités de formation et les besoins actuels et futurs du marché du travail, ainsi qu'à déceler les lacunes de leur système d'enseignement pour ce qui est de l'acquisition des compétences de base nécessaires à l'emploi.

123. L'OCDE procède en outre à la définition d'une *Stratégie pour les compétences* et a réalisé des produits utiles pour cet exercice dans le cadre des examens *Des emplois pour les jeunes* et *Formation et emploi : relever le défi de la réussite*. L'un des axes de la Stratégie est l'élaboration d'outils concrets qui aident les pays à concevoir et mettre en œuvre des politiques bien adaptées et efficaces concernant l'offre de compétences, leur amélioration et leur utilisation. À cette fin, la Stratégie : présentera un cadre qui recensera les composantes et les points d'intervention d'une politique en faveur des compétences ; énoncera une série de principes destinés à guider l'élaboration et l'examen des politiques relatives à l'offre, au développement et à l'utilisation des compétences aux niveaux national et régional ; et donnera des exemples de bonnes pratiques pour la conception, l'application et l'évaluation de la politique en faveur des compétences.

Les prochaines dispositions à prendre à l'OCDE pourraient notamment consister à :

- élaborer une courte note sur le problème de l'inadéquation des qualifications dans les pays à faible revenu, en identifiant les mesures à prendre pour en réduire l'importance et les effets, et présentant des données générales sur le soutien apporté par les donateurs membres du CAD à l'amélioration des compétences ;
- analyser les questions qui présentent de l'intérêt pour les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, et fournir des orientations pratiques appropriées. Le rapport d'étape sur la Stratégie pour les compétences qui doit être élaboré en vue de la RCM de 2012 pourra prendre en compte ces futurs travaux.

ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Quelle est la nature du problème ?

124. Si la situation des femmes s'est beaucoup améliorée dans les domaines de l'éducation et de l'emploi, aucun pays n'est encore parvenu à réellement instaurer l'égalité entre les sexes. Les inégalités existant entre femmes et hommes dans l'économie sont préjudiciables non seulement aux premières, mais aussi à la collectivité tout entière. Offrir aux femmes de meilleures opportunités économiques peut renforcer la croissance et la rendre plus solidaire et plus durable en élevant le niveau global du capital humain – ce qui est propice à l'innovation - et de la productivité du travail. De plus, l'augmentation du nombre de femmes en activité entraînera un recul de la pauvreté et aidera à remédier au problème du vieillissement de la population.

125. Si, dans la majorité des pays de l'OCDE, la parité entre les sexes quant au niveau d'instruction a été réalisée, davantage d'efforts s'imposent dans beaucoup de pays en développement pour améliorer la scolarisation et la rétention des filles dans l'enseignement post-primaire. Une fréquentation plus grande par ces dernières d'écoles secondaires de qualité a des effets positifs sur le bien-être des familles et sur les générations suivantes, avec de meilleurs résultats en matière de santé chez les filles, dont le premier accouchement a lieu plus tard et qui ont moins d'enfants, ainsi que sur le plan social, les taux de mortalité infantile étant plus bas et les générations suivantes étant mieux nourries et plus instruites.

126. L'élévation du niveau d'études a été l'un des principaux facteurs d'augmentation de l'activité des femmes mais, à bien des égards, celles-ci connaissent sur le marché du travail une situation moins favorable que les hommes. Ce sont davantage les mères que les pères qui s'occupent des jeunes enfants et des personnes âgées. Les femmes sont moins nombreuses à exercer une activité rémunérée, leur temps de travail tend à être moins long et leur salaire horaire moins élevé, elles se concentrent dans des secteurs où les rémunérations sont plus faibles et parviennent moins souvent jusqu'aux postes de responsabilité, et ce, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Sur l'ensemble de la planète, les femmes sont fortement sous-représentées dans les disciplines d'études essentielles, génératrices de croissance, comme les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STEM), ce qui a des effets négatifs sur leurs perspectives en matière de salaire et, plus généralement, sur la compétitivité et l'innovation.

127. Les femmes sont aussi beaucoup moins nombreuses que les hommes à devenir chefs d'entreprise dans le secteur formel de l'économie. Qui plus est, les entreprises appartenant à des femmes se concentrent généralement dans des secteurs d'activité peu performants et sont systématiquement distancées par celles que détiennent les hommes du point de vue de la taille et de la capitalisation. On considère que, dans les pays de l'OCDE, bon nombre de ces disparités tiennent à des différences sur le plan de l'éducation, à une répartition inégale du travail rémunéré et non rémunéré entre femmes et hommes, ainsi qu'à des écarts dans l'accès au capital et les compétences en matière financière.

128. Dans un grand nombre de pays, les femmes sont aussi défavorisées quant aux droits que leur confère la loi et à l'accès au système juridique et à la justice. Le fait qu'elles ne puissent bénéficier ni avoir la maîtrise de ressources telles que la terre, mais aussi les actifs financiers, les infrastructures et la technologie, pose, dans les pays en développement, un problème particulièrement épineux qui peut avoir des effets négatifs sur la sécurité alimentaire des ménages, accroître leur vulnérabilité face à la pauvreté ou la violence et limiter leur pouvoir de décision au sein de la famille. Les pratiques et autres normes sociales discriminatoires engendrent des inégalités entre femmes et hommes qui touchent à tous les aspects de leur situation dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de l'entrepreneuriat.

Quelles sont les politiques requises ?

129. **Renforcer l'égalité entre femmes et hommes sur le plan des résultats de l'éducation et des choix d'orientation professionnelle** : les écarts entre les sexes quant aux résultats de l'éducation ne sont pas les mêmes dans les économies avancées que dans les pays en développement. Dans les premières, les filles réussissent mieux que les garçons, alors que dans les seconds, elles sont en retard sur eux. Dans les pays avancés, le fait d'être issu d'un milieu socioéconomique défavorisé a un effet négatif plus grand pour les élèves masculins, alors que dans les pays en développement, cet effet négatif est plus marqué pour les filles.

130. Dans les pays de l'OCDE, les systèmes d'enseignement sont parvenus à atténuer dans l'ensemble les différences de résultats et de niveau de formation, mais il subsiste des disparités entre les sexes dans le choix des filières d'études. Ces choix sont en grande partie déterminés par l'attitude à l'égard de certaines disciplines et les aspirations professionnelles. Il est nécessaire d'encourager les enseignants à réfléchir aux attentes qu'ils nourrissent vis-à-vis de leurs élèves et à adopter des stratégies et des outils pédagogiques qui donnent davantage d'assurance et de motivation aux garçons face à la lecture, et aux filles face aux sciences et aux mathématiques. Les interventions précoces sont les plus efficaces car les différences entre les sexes quant aux préférences sont déjà bien ancrées à l'âge de 15 ans. Pour que l'action dans ce domaine soit fructueuse, elle doit reposer sur les efforts coordonnés des spécialistes de l'éducation, des enseignants et des parents.

131. Des mesures de portée plus grande doivent être prises pour lutter contre les stéréotypes sexistes dans les domaines social, culturel et économique. Des campagnes visant à encourager les jeunes femmes à entrer dans des secteurs d'emploi traditionnellement réservés aux hommes devraient être organisées parallèlement à des campagnes qui encouragent les jeunes hommes à s'engager dans des professions « féminines ». Femmes et hommes ne devraient se heurter à aucune restriction dans le choix de leur métier. Il conviendrait en outre de mieux prendre en compte le problème du niveau relativement peu élevé des connaissances des filles et des jeunes femmes en matière financière.

132. La scolarisation des filles dans l'enseignement post-primaire doit être renforcée dans les pays en développement. Plusieurs actions semblent utiles pour faire progresser les taux de scolarisation et de réussite des filles dans ces pays : la réduction des frais imposés aux usagers et la fourniture de repas à l'école et d'uniformes scolaires. Il est en outre essentiel de répondre aux préoccupations concernant la sécurité physique des filles qui fréquentent l'école (notamment sur le trajet entre celle-ci et leur lieu d'habitation), tout comme de mettre en place des installations sanitaires convenables et de former les enseignants à réagir face à la violence perpétrée contre les filles. Les transferts en espèces sous conditions peuvent aussi être un moyen d'accroître les taux de rétention des filles dans les écoles primaires et secondaires, tout en aidant à améliorer leurs résultats sur le plan de la santé et à cibler des pratiques sociales discriminatoires tels que le mariage précoce afin de les faire reculer.

133. La qualité de l'enseignement joue un rôle important dans la concrétisation des aspirations des individus sur le plan des études et de l'emploi. Pour l'améliorer, il faudra avant tout accroître l'efficacité dans la gestion des ressources existantes, car une augmentation des dépenses par élève n'entraîne pas automatiquement une amélioration des résultats de l'enseignement.

134. **Renforcer l'égalité entre femmes et hommes dans le domaine de l'activité professionnelle** : des disparités tenaces subsistent entre femmes et hommes dans les domaines de l'emploi et des salaires, les conditions d'emploi des premières étant souvent moins favorables que celles des seconds. Afin d'y remédier, les pouvoirs publics pourraient notamment mener les actions suivantes :

- Adopter un ensemble cohérent de mesures propres à faciliter l’articulation entre obligations professionnelles et responsabilités familiales. L’activité des femmes a fortement augmenté au cours des cinquante dernières années. Afin que les pères et les mères puissent plus aisément occuper un emploi à plein temps, les pouvoirs publics des pays nordiques ont mis en place un dispositif de soutien accessible à tous qui comprend : un congé parental rémunéré et assorti d’une protection de l’emploi ; des aides pour la garde des tout jeunes enfants et l’éducation préscolaire ; et des services d’accueil des enfants en dehors des heures de classe jusqu’à leur entrée dans le secondaire.
- Intégrer les pratiques de travail flexibles dans les formes normales d’emploi et de parcours professionnel. Les horaires variables, le télétravail, les comptes épargne-temps, mais surtout l’emploi à temps partiel, ont contribué à l’augmentation de l’activité des femmes dans un grand nombre de pays de l’OCDE, tout particulièrement aux Pays-Bas. Le fait de limiter son temps de travail peut accroître la satisfaction au travail, mais il a souvent des effets négatifs sur la progression professionnelle. Les formes d’emploi normales doivent intégrer les pratiques de travail flexibles, ce qui atténuera ces effets. Relier davantage la rémunération aux résultats qu’à l’ancienneté encouragera aussi les femmes à poursuivre leur activité professionnelle et stimulera la productivité du travail.
- Inciter les hommes à assumer une part plus grande des responsabilités domestiques afin d’aider les femmes à concrétiser leur potentiel professionnel. Dans l’ensemble des pays de l’OCDE, les femmes consacrent encore au travail non rémunéré plus de deux heures de plus par jour que les hommes. Même les pères qui ne travaillent pas passent moins de temps à s’occuper des enfants que les mères qui ont une activité professionnelle dans l’ensemble de la zone de l’OCDE. L’activité des femmes ne pourra croître que si les hommes prennent en charge une part plus grande des tâches familiales et domestiques. Des progrès ont été faits et, dans beaucoup de pays de l’OCDE, les pères se sont vu accorder un droit exclusif à une partie du congé parental rémunéré. Ceux-ci sont désormais plus nombreux à utiliser ce congé, mais on ne sait pas au juste si cette évolution a entraîné une répartition plus égale des responsabilités au sein du ménage et si ce changement, lorsqu’il y a eu lieu, est durable.
- Investir dans les infrastructures matérielles et sociales afin de contribuer à réduire le temps consacré au travail non rémunéré et d’aider ainsi les femmes à accéder au marché du travail. Les politiques visant à améliorer l’accès des femmes aux actifs et aux nouvelles technologies et à leur permettre d’en avoir davantage la maîtrise, ont également de l’importance pour assurer l’égalité des sexes quant au devenir professionnel. Les programmes d’emploi dans le secteur public peuvent aussi améliorer les résultats des femmes sur le plan de l’emploi.
- Accroître l’accès des femmes à un travail décent. Les femmes finissent souvent par occuper des emplois mal rémunérés dans le secteur informel où elles n’ont aucune protection sociale. Les conditions d’emploi et la qualité des emplois doivent être améliorées afin qu’elles puissent porter leur productivité au maximum, obtenir un salaire décent et bénéficier du congé de maternité, d’indemnités de maladie et d’autres formes de protection sociale. L’adoption de mesures visant à aider les femmes à s’organiser en syndicats et à protéger leurs droits contribuerait aussi sensiblement à l’amélioration de leurs conditions de travail, en particulier lorsqu’elles exercent leur activité dans le secteur informel.

135. ***Étoffer la base de données sur les questions relatives à l’entrepreneuriat*** : il est nécessaire de disposer de données détaillées et comparables au niveau international - lesquelles ne font pas pour l’heure l’objet d’une collecte systématique – pour pouvoir analyser les causes et les conséquences des disparités

entre femmes et hommes dans le domaine de l'entrepreneuriat et définir des mesures efficaces pour y remédier.

Quelle contribution l'OCDE peut-elle apporter ?

136. Afin d'atténuer les obstacles à l'égalité des sexes dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de l'entrepreneuriat, et de renforcer l'équité, l'OCDE a mis en place l'*Initiative pour la parité* dans le but de :

1. déterminer de façon plus précise les raisons pour lesquelles ces obstacles persistent et l'importance que revêt l'égalité entre femmes et hommes pour la construction d'une économie plus forte et plus juste ;
2. élaborer des indicateurs types pour mesurer les progrès accomplis ;
3. dégager, à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques, des conclusions qui les aideront à définir des mesures plus efficaces à partir de données concrètes, et encourager l'échange de bonnes pratiques entre les pays de l'OCDE, les économies émergentes et certains pays en développement et la transposition des politiques fructueuses des uns dans les autres ;
4. élaborer un cadre de base de données et des données comparables sur l'entrepreneuriat pour un ensemble de pays.

137. Un rapport intérimaire sera présenté à la RCM. Ce document contiendra des indicateurs synthétiques destinés à illustrer la position relative (inférieur à la moyenne, dans la moyenne, supérieur à la moyenne) des pays de l'OCDE et de certains pays non membres pour des aspects particuliers des inégalités entre femmes et hommes dans le domaine de l'éducation (y compris l'acquisition de compétences en matière financière) et dans celui de l'emploi. Il exposera aussi les premiers résultats des travaux effectués conjointement avec la Banque mondiale sur i) les liens entre les disciplines d'études choisies et les disparités entre femmes et hommes quant aux résultats sur le plan de l'emploi ; ii) les raisons et les conséquences de la prédominance des femmes dans l'emploi public. Le rapport intérimaire présentera aussi un complément au *Programme de l'OCDE sur les indicateurs de l'entrepreneuriat* (EIP), qui définira les caractéristiques d'un cadre destiné à rendre compte des aspects sexospécifiques des déterminants, des résultats et des effets de l'entrepreneuriat.

138. Parmi les **résultats possibles** pourrait figurer la décision:

- d'élargir l'analyse comparative concernant les dimensions importantes des inégalités entre femmes et hommes en utilisant des indicateurs qui permettent aux responsables de l'élaboration des politiques d'apprécier la situation de leur pays et de suivre les progrès réalisés au fil du temps ;
- de dégager des politiques et des bonnes pratiques transposables à d'autres pays pour renforcer l'égalité entre femmes et hommes dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de l'entrepreneuriat ;
- d'examiner plus en profondeur les causes de la persistance de disparités dans le domaine de l'éducation, comme la sous-représentation des femmes dans les disciplines scientifiques et technologiques, l'ingénierie et les mathématiques (STEM) ;

- de recenser les principales questions qui se posent à propos des écarts entre femmes et hommes sur le plan des connaissances et des compétences en matière financière ;
- d’élargir la base de connaissances sur les facteurs qui déterminent les différences de résultats sur le plan de l’emploi, comme les écarts de salaire (ex., discrimination, ségrégation professionnelle horizontale et trajectoire professionnelle) ;
- d’élaborer des données conformes au *Programme de l’OCDE-Eurostat sur les indicateurs de l’entrepreneuriat*, afin de prendre en compte et de cerner les aspects sexospécifiques de l’entrepreneuriat ;
- de mettre en place un portail de données unique pour les indicateurs relatifs aux inégalités entre femmes et hommes dans les domaines de l’éducation, de l’emploi et de l’entrepreneuriat.

ANNEXE : L'INITIATIVE DEVGOALS

Pourquoi des objectifs stratégiques de développement pour l'OCDE ?

1. Au cours des dernières décennies, l'OCDE a établi de solides relations de travail avec un grand nombre de pays en développement d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et du Moyen-Orient. Aujourd'hui, il n'y a aucun aspect des travaux de l'OCDE qui n'ait pas d'une manière ou d'une autre un rapport avec la promotion du développement et de la croissance dans ces régions et pays. En fait, les compétences, les pratiques et l'expérience de l'OCDE concernant un large éventail de politiques relatives à d'autres domaines que l'aide et la coopération au développement, font l'objet d'une demande croissante de la part des pays en développement. Les points de contact de l'Organisation avec ces pays ont été étendus au-delà du Pôle développement et les directions thématiques travaillent de plus en plus souvent sur les questions de développement. Cette évolution a fait ressortir la nécessité de fixer des priorités stratégiques de développement pour l'OCDE, afin de mieux définir, appliquer et faire connaître les mécanismes, les outils et autres instruments propres à l'Organisation qui présentent de l'intérêt pour le développement. Tel était l'un des principaux objectifs de l'Initiative DevGoals.

Mandat

2. L'Initiative DevGoals a été mise en place conformément à un mandat du Conseil du 25 mai 2009. Celui-ci a invité le Secrétaire général à engager un processus de définition d'objectifs stratégiques de développement pour l'OCDE afin de guider judicieusement et d'améliorer sa contribution au développement, comme il avait été proposé dans le document C(2009)66. Le Conseil a également fait observer que, parallèlement à la préparation des objectifs de développement, il était nécessaire d'examiner comment l'OCDE dans son ensemble pourrait servir ses membres aussi efficacement que possible sur les questions de développement.

Encadré 1. Donner suite au mandat du Conseil

Comme il est indiqué dans le rapport annuel sur la cohérence des politiques au service du développement [C(2009)66], l'Organisation assure l'exécution de ce mandat en menant les actions suivantes :

1. Fixation et hiérarchisation des objectifs au niveau du Conseil réuni au niveau des ministres et du Conseil, notamment :
 - Fixation d'objectifs stratégiques de développement pour l'OCDE ;
 - Élaboration d'orientations, sous la forme d'une Recommandation du Conseil, sur les pratiques institutionnelles propres à promouvoir la cohérence des politiques au service du développement ;
 - Resserrement des liens avec les principaux pays et institutions partenaires du monde en développement ;
2. Amélioration du cadre organisationnel par le renforcement de la coordination et de l'intégration, de l'analyse et de la mise en œuvre, notamment :

- Organisation de réunions conjointes au niveau des ministres et des comités en tant que de besoin,
 - Renforcement de la coordination au sein du Secrétariat au niveau des directeurs, afin d'assurer la définition d'approches globales et complémentaires ;
 - Amélioration de la planification du PTB ;
3. Amélioration du suivi, de l'évaluation et de la communication de l'information, notamment :
- Tenue d'un « Conseil du développement » en janvier de chaque année, à compter de 2010, afin de fournir un ancrage plus solide aux travaux sur les questions de développement et de mieux tirer profit de l'implication du Conseil.
4. Communication de messages clés avec efficacité, notamment :
- Publication du rapport d'étape annuel sur le développement et la cohérence des politiques (en faisant une publication phare), afin de faire connaître les travaux de l'OCDE sur le développement et de susciter un débat à leur sujet.

3. Un groupe de travail informel à composition non limitée, coprésidé par l'Ambassadeur Harald Neple (Norvège) et par le Secrétaire général adjoint Mario Amano, a été mis en place en vue de définir des objectifs stratégiques de développement à l'intention de l'OCDE avec les pays membres (Groupe de travail informel sur les objectifs de l'OCDE en matière de développement/DevGoals).

4. L'Initiative DevGoals a pris appui sur les conclusions approuvées de la RCM de 2010 concernant le développement, ainsi que sur le rapport d'étape relatif à *la définition d'objectifs stratégiques en matière de développement pour l'OCDE* présenté alors à titre de document de référence [C/MIN(2010)11]. Lors de la réunion de mai 2010, les Ministres des pays de l'OCDE ont déclaré être « favorables à une approche générale et cohérente du développement...dont la viabilité sera assurée, en dernier ressort, par la promotion d'une croissance mieux partagée de l'économie mondiale ». L'Initiative répondait aussi aux priorités énoncées par les chefs de délégation dans leur document informel sur la convergence, qui désignait le développement comme une question prioritaire et appelait l'OCDE à renforcer la cohérence des politiques pour mieux servir le développement, ainsi qu'à promouvoir et faire connaître les bonnes pratiques et les politiques efficaces. L'Initiative DevGoals était en outre pleinement conforme aux *Orientations stratégiques du Secrétaire général* de 2010, définies en vue de la RCM, qui faisaient du développement l'un des six axes prioritaires sur lesquels travailler dans l'avenir et pour lesquels l'OCDE possédait non seulement un avantage comparatif mais également des compétences et des méthodes de travail susceptibles d'apporter une contribution utile aux efforts internationaux.

Le processus

5. L'Initiative DevGoals reposait sur le constat selon lequel les divers organes du Pôle développement de l'OCDE jouaient un rôle essentiel pour les questions de développement et avaient défini des moyens d'action novateurs pour atténuer les obstacles au développement. Elle appelait l'attention sur la nécessité de tirer parti de cette expérience, tout en renforçant la collaboration à l'échelle du système à partir d'un examen de la coordination interne et de la collaboration entre les différents organes de l'OCDE pour mettre en lumière les méthodes les plus efficaces (à tirer des enseignements de l'expérience).

6. Le Groupe de travail informel DevGoals a commencé ses activités à la fin de l'année 2009. Dans le cadre des travaux préparatoires, il a procédé dans un premier temps à un recensement précis des travaux portant sur le développement à travers une série de consultations (auditions informelles) entre les coprésidents, les représentants du Secrétariat et les bureaux de 14 comités ou groupes de travail. Le but était d'associer les principaux comités aux travaux préparatoires et de tirer pleinement parti de leurs compétences. Les auditions effectuées ont été utiles pour dresser l'inventaire des travaux en cours en rapport avec le développement dans l'ensemble de l'Organisation, et pour en évaluer la portée et l'ampleur, ainsi que pour assurer une prise en compte plus systématique de la dimension développement dans les travaux de l'OCDE au-delà du Pôle développement. Les principales questions traitées lors de ces auditions et les résultats de ces dernières ont été portés à la connaissance du Groupe de travail informel DevGoals, puis intégrés dans les propositions formulées pour examen, en particulier dans le but de déterminer les options envisageables pour le lancement d'une phase pilote. Les travaux effectués dans le prolongement de l'exercice de réflexion du CAD, notamment par l'Équipe de projet 1 (EP1) sur les biens publics mondiaux, ont aussi apporté une importante contribution à l'Initiative DevGoals.

7. Le Groupe de travail informel DevGoals a recensé un certain nombre de domaines prioritaires en vue d'étendre et d'approfondir les travaux de l'OCDE sur le développement, parmi lesquels figuraient : la recherche de sources de croissance novatrices et pérennes, la mobilisation des ressources au service du développement, la bonne gouvernance pour le développement, et la mesure des progrès du développement. Cette sélection de ces domaines prioritaires reflétait les intérêts et les besoins des pays membres et non-membres de l'OCDE à court, moyen et long termes. Était en outre pris en considération le fait que l'OCDE n'était pas seule à apporter un soutien aux pays en développement et aux économies émergentes, et que la coordination et le partenariat avec d'autres organisations internationales avaient un rôle important à jouer. Le Groupe de travail informel DevGoals est convenu d'accorder un rang de priorité élevé aux principaux domaines dont il est question ci-dessous.

La phase pilote

8. Le Groupe de travail informel DevGoals a défini, à partir des grands domaines prioritaires, des projets pilotes portant sur quatre thèmes précis ayant un lien avec des travaux en cours et susceptibles de faire ou faisant déjà l'objet d'actions conjointes dans l'ensemble de l'Organisation : la sécurité alimentaire, la croissance verte, l'investissement dans les infrastructures, et la fiscalité et le développement. Trois des quatre thèmes retenus pour la réalisation des projets pilotes dans le cadre de l'Initiative DevGoals constituent aussi des piliers du Plan d'action pluriannuel du G20 sur le développement, ce qui témoigne de la pertinence de la nouvelle approche de l'OCDE. Des équipes du projet horizontales ont été créées au sein du Secrétariat pour l'exécution des quatre projets pilotes. Des propositions ont été formulées pour chacun d'eux à partir des travaux en cours et d'un ensemble de critères définis par le Groupe de travail informel.

9. L'objet des projets pilotes était de déterminer la valeur ajoutée spécifique des travaux de l'OCDE dans les domaines considérés, ainsi que les moyens possibles d'améliorer l'efficacité et la souplesse de ces travaux et de mieux les faire connaître à l'extérieur. La question de la cohérence des politiques au service du développement occupait aussi une place essentielle dans les projets pilotes. Des documents de fond s'inscrivant dans une optique à court, moyen et long termes ont été élaborés dans le cadre de chacun d'eux et présentés aux comités compétents. Les enseignements tirés de ces projets ont guidé la définition de la Stratégie pour le développement.

10. La phase pilote a été mise au point suivant les orientations données par les pays membres par l'intermédiaire du Groupe de travail informel. Parallèlement, de vastes consultations ont eu lieu avec la quasi-totalité des délégations permanentes auprès de l'OCDE à travers des entrevues individuelles et/ou des réunions collectives à caractère informel, avec les directions thématiques et le Pôle développement à l'occasion des réunions des responsables de chacune de ses entités et de réunions ad hoc, ainsi qu'avec les

comités par le biais d'une participation à leurs réunions visant à mieux leur faire connaître la finalité de l'Initiative DevGoals.

11. Un rapport d'étape intérimaire sur la phase pilote de l'Initiative DevGoals, intitulé *Vers une stratégie à l'échelle de l'OCDE pour le développement* [C(2011)10], a été présenté à la réunion de janvier des membres du Conseil consacrée au développement. Ce document exposait certaines des conclusions préliminaires concernant la phase pilote. Les participants ont de nouveau affirmé que l'Initiative DevGoals était importante pour encourager l'adoption d'une approche plus globale et plus ouverte du développement, assurer la prise en compte systématique de la dimension développement dans tous les domaines de travail de l'Organisation, et renforcer les partenariats que celle-ci a mis en place.

12. Il a été reconnu qu'un appui vigoureux au niveau politique serait nécessaire à long terme pour progresser vers l'engagement d'un processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie propre à l'OCDE pour le développement.

Encadré 2. Principaux produits de l'Initiative DevGoals (jusqu'au printemps 2011)

Les principaux produits qu'il est prévu de présenter à la RCM, qui coïncide avec la célébration du 50^{ème} anniversaire de l'OCDE, sont les suivants :

- Un rapport sur l'Initiative DevGoals présentant une synthèse des résultats des projets pilotes et des enseignements qui en ont été dégagés, en vue de la formulation de recommandations pour la définition d'un cadre et d'une Stratégie de l'OCDE pour le développement.
- Une publication phare sur la cohérence des politiques au service du développement.
- La brochure intitulée « Active in Development » qui passe en revue le large éventail de travaux que l'OCDE effectue sur le développement – publiée en janvier 2011 – .
- Un cadre stratégique pour l'intégration des questions de développement dans les travaux de toutes les directions, afin d'améliorer la contribution de l'OCDE au développement mondial et de préparer la Stratégie de l'OCDE pour le développement.
- Une analyse de fond, des orientations et autres boîtes à outils concernant les domaines sur lesquels ont porté les projets pilotes, qui pourront servir à renforcer le processus de partage des connaissances avec les pays non membres et à améliorer l'assise sur laquelle s'appuyer pour étoffer la Stratégie de l'OCDE pour le développement.

Renforcer le partenariat avec les principales économies émergentes

13. Le Groupe de travail informel DevGoals estimait que la participation de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine, de l'Inde et de l'Indonésie était indispensable pour mener à bien l'Initiative. Il a été souligné que ces pays pouvaient apporter une importante contribution à ce processus en raison de leur propre expérience de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté, et aussi de celle qu'ils ont acquise en matière d'échange de données sur les politiques et de partage des connaissances à travers la coopération Sud-Sud. Les cinq pays partenaires assistent aux réunions du Groupe de travail informel DevGoals depuis septembre 2010, ce qui a aidé à donner l'impulsion nécessaire à la tenue d'un dialogue dynamique et franc avec eux sur les principales questions de développement lors de la réunion des membres du Conseil consacrée au développement. À cette occasion, ils ont présenté des thèmes à examiner de façon plus approfondie avec l'OCDE dans le cadre d'un programme de travail commun sur le développement.

14. La participation active de ces cinq partenaires à l'exercice préparatoire de la future Stratégie pour le développement revêt une importance déterminante pour la réussite de celle-ci. Lors des travaux quelle effectuera avec eux dans le cadre de cet exercice, l'OCDE escompterait plus particulièrement :

- engager avec eux un dialogue actif afin de mieux cerner leurs priorités et leurs besoins spécifiques en matière de développement. Cette démarche aidera à assurer la prise en compte de leurs points de vue dans les travaux de l'OCDE en rapport avec le développement, le but étant de conférer aux conseils, aux instruments et autres outils de l'OCDE davantage de pertinence, de les rendre plus accessibles et de mieux les adapter au contexte institutionnel spécifique de ces pays et à leurs intérêts ;
- travailler en partenariat avec eux au profit de pays qui se trouvent à des stades de développement différents, en particulier les pays les moins avancés, en tirant parti de leur expérience et de leurs approches respectives, notamment la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ;
- constituer un point d'articulation informel pour l'élaboration de contributions utiles à d'autres processus de portée mondiale, comme la réalisation des OMD et le G20.



www.oecd.org

OCDE Paris
2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16
Tel.: 33 (0) 1 45 24 82 00